

RECAPITALISATION DE LA SEM GIRONDE DÉVELOPPEMENT

Rapporteur : Jean Marie DARMIAN

Mesdames, Messieurs,

La SEM Gironde Développement, dont le capital actuel est détenu à 70 % par les collectivités territoriales et 30 % par le secteur privé, fait face à des difficultés de trésorerie qui font planer un risque sur la pérennité de ses activités.

Afin d'éclairer les actionnaires sur les perspectives d'évolution, une étude a été lancée auprès du Cabinet Sofred, dont les conclusions ont révélé l'existence d'un véritable marché en Gironde pour les SEM, un besoin de recapitalisation de la société et un retour, sous conditions, à l'équilibre dès 2010.

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration de la SEM a demandé à ses actionnaires un apport complémentaire d'un million d'euros ; la participation du Département à ce titre serait comprise entre 0,4 M€ (reconduction de la répartition en cours), et 0,5 M€ (modification du pourcentage de répartition), options qui seront levées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEM qui se tiendra en janvier 2009, au cours de laquelle les modalités de mise en œuvre seront également définies.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Serge LAMAISON :

Très sommairement, la SEM a été mise en place en 1959. Elle a connu des cycles positifs et négatifs. Elle est avant tout une SEM d'aménagement. Et la première question : faut-il tenir à avoir une entreprise publique au service des collectivités ? Je crois qu'il faut répondre oui.

Pour une SEM d'aménagement, une capitalisation à 457 000 €, c'est très faible, c'est très bas, et la moindre difficulté, la moindre période de crise, le moindre changement d'orientations ou d'objectifs, comme passer de mono produits à multi produits tout simplement, engage le capital. Compte tenu du fait qu'il y a des règles très précises, aujourd'hui, nous nous orientons vers cette possibilité de recapitalisation.

Les services de l'Etat aujourd'hui sont en voie de disparition sur beaucoup de collectivités locales. De nouvelles voies sont à explorer, mais surtout au service des

collectivités, des communautés de communes de ce Département, et le constat établi par le consultant dans le cadre du programme à moyen terme fait apparaître qu'il n'y a pas de carence de marché bien au contraire, et que ce PSMT, Plan stratégique à moyen terme, nous a rendu bien service, parce que nous avons une nouvelle base de départ. Il faut un projet gagnant, en quelque sorte, et je vous informe que la SEM vient d'être depuis quinze jours qualifiée ISO 9001 dans sa démarche qualité et performance économique. Elle a des qualités certaines aussi. Elle est là pour servir le public, il y a 16 000 SEM d'entreprises publiques en Europe ; il y en a 1100 en France, et aujourd'hui il s'agit, dans le cadre de ce projet gagnant, de restructurer en recapitalisant en deux phases.

Cette base du PSMT est une base nouvelle qui doit donner un nouvel élan pour pallier les pertes de marchés que le Conseil Général, suite aux normes administratives, aux problèmes de concurrence en particulier, n'a pas données. Celui-ci est toujours actionnaire majoritaire d'un côté et décideur à hauteur de 30 à 35 % dans cette SEM, mais les difficultés rencontrées sont dues à une mauvaise couverture des territoires girondins et du manque de notoriété plus particulièrement.

Les nouvelles options d'ingénierie, de conseil, d'AMO, assistance et maîtrise d'ouvrage, en aménagement urbain, en construction ou en service, voire en commercialisation également, doivent faire en sorte que cette structure soit une vraie structure d'appui au service de l'intérêt général.

Cette réorganisation touchera douze hommes et femmes aujourd'hui qui y travaillent. Je vous informe qu'un nouveau directeur, qui a des références certaines, arrivera le 1er février. Il engagera son premier travail dès le 13 janvier.

Je suis persuadé qu'avec ce nouvel élan et surtout un suivi - et je demande à tous les élus du Conseil Général et les élus des communes d'utiliser cette SEM, qui a des références et des conditions bien souvent de qualités intéressantes auprès des acteurs locaux, et de préciser ce qui ne va pas ou ce qui n'ira pas à l'avenir -, cette société pourra rendre un service de qualité sur l'ensemble du territoire et être un vrai acteur pour notre département.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie notre collègue Serge Lamaison qui préside précisément la Sem Gironde Développement.

J'ai reçu une demande de notre collègue Dominique Vincent pour remplacer Alain Péronneau au sein du conseil d'administration.

Serge LAMAISON :

Alain Péronneau m'a fait savoir qu'il était en situation difficile. J'ai demandé à Yves d'Amecourt qui m'a indiqué que Dominique Vincent serait son suppléant. Il faudrait également voter sur cette proposition pour le remplacer au conseil d'administration de la Sem.

M. LE PRESIDENT :

Je pense qu'il n'y a pas d'opposition, nous sommes d'accord, pour que notre collègue Dominique Vincent siège au conseil d'administration.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

BUDGET PRIMITIF 2009

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Le Projet de BP 2009 du Département prend en compte une raréfaction des ressources (baisse des droits de mutation, gel des dotations de l'État), conjuguée à une augmentation des dépenses de fonctionnement (crise financière, transfert de compétences, montée en puissance de politiques sociales), qui conduisent à éroder les marges de manœuvre et, par voie de conséquence, la capacité d'investissement.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, avec 1 100 M€, évoluent de 5,1 % et se déclinent de la façon suivante :

- les dépenses à contrainte forte comprennent la plupart des dépenses sociales (allocations, hébergements, assistants familiaux) et la contribution au financement du SDIS ; elles totalisent 651,8 M€ (+ 4,6 %), dont 573,15 M€ d'aide sociale et 78,65 M€ en direction du SDIS ;

- les dépenses à contrainte modulable correspondent aux dépenses obligatoires pour lesquelles le niveau de service rendu est défini par la collectivité (actions de santé, transports, dotations aux collèges, insertion et entretien des routes) ; dotées de 141,8 M€, elles augmentent de 8,2 % eu égard à la gestion des transports (+ 13 %) et à la mise en place du plan "nutrition santé" dans les collèges qui se traduit par une majoration de crédits de l'ordre de 5,3 M€ (partiellement atténuée par une recette de 3,2 M€ de participation familiale) ;

- les politiques volontaristes rassemblent les subventions de fonctionnement attribuées aux communes et aux tiers, ainsi que les premiers loyers versés à Gironde Numérique (1,75 M€). Cette catégorie cumule ainsi 57 M€ (+ 5,3 %) répartis entre le développement local (19 M€), la dynamique associative (14 M€), la solidarité (13 M€), le développement économique (11 M€) et l'éducation (3 M€) ;

- les moyens nécessaires à la réalisation de nos politiques enregistrent les conséquences de la crise financière (les intérêts représentent 3,8 M€ de plus qu'au BP 2008) et des transferts de personnel (dont 7,5 M€ au titre des derniers transferts TOS et DDE). Globalement, l'enveloppe consacrée aux moyens totalise 246 M€ (+ 4,9 %) ;

- enfin, une ultime catégorie de dépenses correspond aux recettes affectées (TDENS et CAUE). Sur les 7,3 M€ que rapportent ces deux taxes, 4,2 M€ sont imputés en fonctionnement et le reste en investissement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT représentent un volume de 1 154 M€ dont la faible progression (+ 0,8 %), malgré une évolution assez importante (+ 5,5 %) des recettes à caractère social, résulte des phénomènes suivants :

- l'évolution des dotations de l'État est limitée au seul niveau de l'inflation prévisionnelle. L'intégration du FCTVA, relativement dynamique, au sein de l'enveloppe normée entraîne une baisse de 17,7 % de la variable d'ajustement (compensations fiscales). Au final l'ensemble des concours de l'État en section de fonctionnement réunit 223 M€ (- 1,4 %) ;

- les transferts de compétence sont imparfaitement compensés, de surcroît par des ressources peu évolutives : le produit de TIPP a été évalué au montant plancher (106,3 M€) alors même que les crédits relatifs aux allocations RMI et contrats aidés totalisent 132 M€ ; la TSCA est attendue pour 72 M€, dont 41 M€ au titre des transferts de personnels chiffrés à 48 M€. Il en va de même de la participation de la CNSA (48 M€) aux dépenses d'APA et de PCH (142 M€) ; cela conduit à une légère diminution (- 0,2 %) de l'ensemble de ces recettes (236,6 M€) ;

- le produit de la fiscalité, indirecte notamment, s'essouffle. De fait, les droits de mutation se sont nettement infléchis au cours du dernier trimestre 2008, à telle enseigne que leur rendement pourrait être limité à hauteur de 166 M€ en 2009 (- 6 %). Quant à la fiscalité directe, compte tenu d'un maintien des taux pour la 2nde année consécutive, l'augmentation de son produit résultera de la seule augmentation des bases (3,7 %), pour atteindre 447,3 M€.

Il résulte de ce qui précède un effritement de l'épargne brute prévisionnelle qui passe de 98,4 M€ à 54 M€ et, par voie de conséquence, de **l'épargne nette** elle-même qui chute à 28 M€ (- 60 %). De ce fait, nos ressources propres (épargne + recettes internes) ne permettent de financer que 73 M€ d'investissements.

Dans ces conditions, le recours à l'emprunt occupera une place plus importante dans le financement des investissements : c'est ainsi que le programme départemental d'emprunt pour 2009 s'établit à 209 M€ (montant à rapprocher des 230 M€ d'encours de dette que nous avons mis 10 ans à déstocker...).

Il reste que malgré un volume d'emprunt relativement important, la **capacité d'investissement** affiche une baisse de 17,6 % ; les 283 M€ qui la composent couvrent les décisions antérieures à hauteur de 217 M€ et les autorisations nouvelles pour 66 M€. Quoi qu'il en soit, le soutien apporté aux programmes réalisés par les communes et les tiers reste constant : une enveloppe de l'ordre de 96 M€ permettra de favoriser notamment le développement local (43 M€), de moderniser les équipements sociaux (22 M€) et les infrastructures routières (13,5 M€). Quant aux opérations relatives au patrimoine départemental, leur volume passe de 230 M€ à 186,6 M€, eu égard à l'extinction d'opérations lourdes (Immeuble Gironde, Archives). L'enveloppe 2009 est répartie à hauteur de 36,3 M€ en direction des bâtiments (climatisation de l'Hôtel du Département, poursuite de la construction des foyers occupationnels, par exemple), de 78,3 M€ au titre des PPIs (dont 42,9 M€ pour les collèges et 35,4 M€ pour les routes), de 25 M€ pour maintenance de la voirie, de 9,6 M€ pour maintenance dans les collèges, de 7,6 M€ pour travaux portuaires, 7,2 M€ d'acquisitions dans le cadre des ENS et 23 M€ d'opérations diverses.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT, étant précisé que conformément à l'amendement proposé par la Commission Développement culturel, le reversement d'une partie des excédents de l'IDDAC, estimée à 0,5 M€, sera matérialisé par l'ouverture d'une ligne de recette (nature comptable 7788 – autres produits exceptionnels) au BP 2009 ; parallèlement, afin de ne pas pénaliser cette

structure dans le cas, notamment, où l'estimation des excédents se révélerait erronée, la subvention de fonctionnement prévue au projet de BP (nature comptable 6574) sera majorée de 0,5 M€.

Yves LECAUDEY :

Lors des débats d'orientations budgétaires du 22 octobre dernier, nous disions : "avis de vent fort, il faut réduire la voile". La situation financière du Département reste saine mais elle connaît déjà les premiers signes d'essoufflement. Depuis, le Président de l'Association des Départements de France a parlé lui d'avis de tempête lourd de conséquences et inscrit dans la durée. Le contexte socio économique ne cesse de se dégrader, en dépit des déclarations fracassantes sur le plan de relance. Et le désengagement de l'Etat, n'en déplaît au Préfet, voulant nous démontrer le contraire, est bien la seule constante dans le paysage budgétaire. La problématique à laquelle nous sommes confrontés, comme tous les départements, toutes les collectivités territoriales et locales, est simple à décrire, difficile à résoudre, sauf à vouloir jouer nous aussi les adeptes de la méthode Coué.

La problématique est de ne pas inutilement accroître la fiscalité qui obérerait encore plus le pouvoir d'achat. Mais pourtant le projet de budget qui vous est présenté, et sur lequel on a travaillé aux alentours du mois d'octobre, est construit sur une hypothèse de fiscalité à taux zéro. Nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui d'affirmer que d'ici le mois de mars, au moment du vote des taux, l'analyse de l'évolution de cette conjoncture économique ne nous amène pas à proposer l'augmentation des taux, qui dans ce cas serait une augmentation comprise entre 1 et 2 %, et si elle était décidée comporterait une condition, c'est que le produit de cette fiscalité supplémentaire serait identifié et consacré exclusivement à la souscription d'un emprunt supplémentaire pour investissements, et n'irait pas dans le fonctionnement.

Le deuxième élément de la problématique est de conserver une marge de manœuvre suffisante pour maintenir au moins, améliorer si possible, notre capacité d'investissement. En effet, ralentir l'investissement c'est, d'une part, renoncer au développement, à l'amélioration du patrimoine départemental, collèges, établissements sociaux, routes, mais d'autre part, c'est aussi priver le monde de l'entreprise déjà lourdement frappé d'une partie de son chiffre d'affaires, avec les risques alors de faillites, de mises au chômage, et nous retrouverions ainsi rapidement en dépenses sociales supplémentaires les fausses économies réalisées sur l'investissement.

Il reste que l'équilibre à trouver dans la programmation des investissements doit rechercher l'adéquation entre autorisations de programmes, capacité à faire et capacité à financer, puisque nous savons aujourd'hui que la capacité à financer et la capacité à faire ne vont pas de pair, que les limites pour nos services en études, en actions d'acquisitions foncières, prennent du temps, mobilisent du monde, et qu'il est difficile d'envisager d'aller beaucoup plus loin que le chiffre que nous avons atteint cette année : 245 M€ d'investissements réalisés.

Ce qui veut dire qu'afficher que l'on n'a pas investi assez quand on avait les droits de mutation en pleine expansion, c'est oublier que pour réaliser des investissements, il faut faire les études, lancer les procédures d'acquisitions foncières, lancer les procédures de dévolution

des travaux et contrôler les travaux. On peut toujours rêver plus ! C'est d'autant plus facile qu'on ne fait pas !

Yves Lecaudey commente le document : "Projet de budget 2009 – Conseil Général 16-18 décembre 2008", projeté sur écran, et que vous pouvez retrouver en annexes.

D'abord un coup d'œil sur les résultats probables de l'exercice budgétaire 2008. En dépenses 993 M€, moins que nous ne l'avions prévu, ce qui veut dire qu'il y a peut-être des dépenses qui vont se retrouver reportées en début d'exercice 2009. Par contre, en recettes, nous sommes à 1 142 M€ et vous voyez rappelé le montant des investissements réalisés, 245 M€. Pour faire ces 245 M€, compte tenu des ressources que nous pouvions dégager de nos ressources propres, il nous a fallu les compléter, c'est le besoin de financement, par 83 M€. Et sur ces 83 M€, il y en a 72 M€ qui ont été apportés par emprunt supplémentaire. 245 M€ d'investissement, c'est la première fois que nous passons le seuil des 230 M€. Vous notez qu'avec 245 M€, le Département de la Gironde est sans doute le premier décideur en terme de travaux. 83 M€ le besoin d'emprunt à réaliser, je vous ai dit dans quelles conditions. Pendant la même période, notre épargne nette – épargne de gestion diminuée de l'annuité de la dette, frais financiers et remboursement du capital - est passée de 156 M€ en 2005 à 116 M€ en 2008. Nous avons perdu déjà 40 M€ d'épargne nette ; or, et vous en avez la traduction tout de suite, si nous diminuons l'épargne nette, c'est-à-dire la capacité d'autofinancer les investissements pour les réaliser, ils se font sur emprunt. Pour la première fois cette année, les investissements ont été financés à 30 % sur emprunts. Vous verrez dans le projet de budget, s'il est retenu, que pour maintenir un programme d'investissements qui serait un peu plus fort à 283 M€, en prévisionnel, il nous faudrait le financer à 70 % par de l'emprunt.

Jetons un coup d'œil justement sur l'encours de la dette. Montant de la dette année par année. Vous voyez la barre rouge, en sept ans nous avons réduit notre endettement, nous avons désendetté de 220 M€ - je me suis fait "engueuler" quelquefois dans cette salle parce que l'on désendettait.-. 2005 à 2007, on n'a pas désendetté, cela commençait déjà à s'aggraver. On est fixe. 2008, en une seule année, on augmente l'endettement de 70 M€ ; c'est-à-dire qu'en une année on a reconstitué un tiers de l'endettement que l'on avait mis sept ans à diminuer. Si vous ajoutez le programme d'emprunt qu'il va falloir intégrer, vous comprenez que l'on va pouvoir faire appel à l'emprunt, c'était prévu pendant un deux ans, mais nos difficultés pourraient bien être devant nous, non pas en 2009, mais beaucoup plus certainement en 2010, si la situation ne change pas. Vous notez qu'en 2004 on n'a pas désendetté, parce que c'est l'année de mise en jeu des transferts de compétences et de leurs coûts pour la collectivité.

Le contexte est défavorable avec la baisse des droits de mutation. La crise financière, on le sait, avec ses conséquences sur les liquidités - trouvez des emprunts - sur les taux et sur les marges demandés par les banques pour reconstituer une partie de leurs pertes, pour certaines. Et puis l'absence d'information, on parlait ce matin des mesures d'accompagnement social personnalisées, de la MASP, avec la circulaire de Bercy qui arrive huit jours avant le budget. On n'a pas de directive. Résultat, le RSA idem ; on est incapable de prévoir le coût, la mise en œuvre, les dépenses et les ressources éventuelles d'une mesure, dont on sait qu'elle va s'appliquer à partir du 1er juillet. Nous n'avons aucun texte.

S'agissant des droits de mutation, voilà le schéma. Rappelez-vous dans cette salle combien de fois le responsable de l'élaboration du budget - heureusement qu'il avait le soutien

de son Président - a refusé d'inscrire davantage en prévision de droits de mutation que l'encaissé de l'année précédente, tout simplement parce qu'il disait : c'est une ressource exceptionnelle. Je signale à notre collègue Yves d'Amécourt que les droits de mutation, c'est de la fiscalité indirecte, ce n'est pas une recette affectée, c'est à la libre disposition de l'assemblée. Et par conséquent dire que les droits de mutation doivent faire la compensation des transferts de charges non compensés..., je trouve que c'est lancer le bouchon un peu loin ! D'autant plus que c'est la Ministre qui l'écrit. Le Ministre de l'Intérieur décide que la fiscalité indirecte devient une recette affectée. On marche un peu sur la tête ! Cela donne toute sa crédibilité à l'action gouvernementale !

- Vous avez le tableau des droits de mutation. Le résultat, c'est qu'en 2008, nous avons inscrit 178 M€ par rapport aux 182 réalisés en 2007. On a bien fait, parce que droits de mutation plus taxe additionnelle, on réalisera, on tangentera peut-être 170 M€. Ce qui veut dire que nos recettes, on ne les connaîtra qu'en fin d'année, prennent comme cela par rapport aux prévisions, 8 à 9 M€ de baisse. C'est-à-dire que si on avait gagé, comme certains d'entre vous voulaient le faire, des dépenses récurrentes par des prévisions de recettes que l'on ne maîtrisait pas, aujourd'hui pour rattraper il nous faudrait 8 à 9 M€, c'est-à-dire deux points de fiscalité. Combien de fois avons-nous eu ce débat ? Sur le budget 2009, je crois que nous sommes téméraires, nous inscrivons 166 M€, mais vous noterez quand même qu'entre 166, qui sera le chiffre maximum atteint en inscription, et 178, que nous avons inscrit, il y a déjà 12 M€ d'élimination de nos prévisions de recettes sur un programme triennal ; le différentiel est de trois points de fiscalité.

Conséquence de la crise financière. Baisse des droits de mutation, on vient d'en parler. Risque de liquidité sur des volumes importants. Nous avons eu les plus grandes difficultés dans le courant de l'été à reconstituer l'autorisation de ligne de trésorerie, 90 M€. Pour la première fois, cela fait quand même un moment que je m'occupe des finances du Département, la structure bancaire qui nous accordait la ligne de trésorerie, la Caisse d'Epargne, nous a dit qu'elle ne pouvait pas suivre. Nous étions fin août sans ligne de trésorerie. Nous avons pu retrouver une ligne de trésorerie et la reconstituer à 90 M€ dans des conditions convenables. Et le paradoxe - quand je dis que nous marchons sur la tête, c'est dans tous les sens -, c'est que nous étions fin août, c'est la Société Générale qui nous a refait la ligne de trésorerie. Cherchons la faute ! En tout cas, nous en avons profité !

- L'augmentation des marges et donc des frais financiers. Au moment où nous avons préparé le budget, entre les baisses successives prononcées par la Banque Centrale Européenne, à l'heure actuelle l'Euribor a baissé trois ou quatre fois déjà, et on est sensiblement revenu en taux directeur à la situation d'il y a un an, c'est-à-dire avant la crise. Mais en marge et en condition de remboursement, en échéancier, ce n'est pas du tout la même chose et cela fait l'objet de négociations un peu sévères, c'est une difficulté de plus.

- Et puis l'autre point, notre épargne brute - c'est-à-dire la différence entre nos recettes de fonctionnement et nos dépenses de fonctionnement, diminuée des intérêts de la dette - diminue. Nos recettes augmentent de moins de 0,5 % et nos dépenses augmentent de 5,1 %, le fameux effet de ciseau. Le résultat c'est que si les recettes ne progressent que d'une partie du différentiel de progression des dépenses, l'effet de ciseau se traduit par une diminution de l'épargne brute, et comme en même temps, pour réaliser les investissements, on emprunte, les frais financiers augmentent, donc l'épargne nette diminue encore plus. Notre capacité d'autofinancement des investissements diminue encore plus, c'est-à-dire que désormais pour

investir 100 M€, il faut emprunter 70 M€ ; ce qui veut dire que l'année suivante, on aura davantage de frais financiers et moins d'épargne nette, et que les 70 M€ deviendront 72 ou 73. Jusqu'à quand ? La réponse n'existe pas dans cette assemblée ni dans les autres.

Il y a des zones d'ombre, des impasses. Aucune instruction sur le RSA, sauf que c'est la loi et au 1er juillet elle s'appliquera. Quel sera le montant des couvertures par le Département ? Quel sera le montant des compensations ? Nous avons été échaudés assez souvent avec les compensations, là on est d'abord échaudé parce qu'on n'a pas les instructions. La MASP, je viens d'en parler, les fameuses dispositions pour les tutelles. Le financement du SDIS, on vient d'en parler largement, et en particulier cela nous a permis de démontrer, s'il en était besoin, que le différentiel de ressources du SDIS, que nous ne pouvons pas lui apporter, est uniquement le résultat de la substitution de la taxe spéciale sur les contrats d'assurances avec prélèvement anticipé de la DGF qui n'évolue plus dans le même temps.

- La fiscalité directe locale, avec un taux d'actualisation, on est toujours - c'est une observation, dans l'attente d'une réforme profonde de la fiscalité locale - sur le système de 1970, et l'application du coefficient multiplicateur aux bases, l'augmentation des valeurs locatives 1,8 ; et dans le même temps, en bases physiques, en modification de l'assiette d'anciens ou en nouveaux contribuables, globalement nos bases vont progresser de 3,7 %. C'est-à-dire que notre tableau de marche - mais là encore ce sont des simulations faites par nos services - laisse prévoir en augmentation du produit fiscal à données constantes et taux zéro une progression de 4,4 M€, compte tenu du ticket modérateur (plafonnement de la taxe professionnelle à la valeur ajoutée, qui nous est déduit de notre produit fiscal TP), sur la base de 3,7 % le montant fiscal de 447 M€, avec le prélèvement ce qui nous ramène le point de fiscalité aux alentours de 4 à 4,2 M€

Jetons un coup d'œil sur la proposition budgétaire en terme de section de fonctionnement. Les dépenses réalisées 998 M€ pour 2008. Nous étions partis au BP 2008 de 1 047 M€. Il y a 49 M€ ce sont des dépenses qui vont riper en début d'exercice. Pour comparer de BP à BP toujours, nous prévoyons en dépenses 1 100 M€, soit 5,1 % de plus. C'est une prévision douloureuse ; j'ai essayé de respecter les demandes des services, quelquefois d'imposer des contrôles, voire quelques restrictions. Dans le même temps, les recettes ne progresseront, elles, de budget à budget que de 0,8 % et seront à 1 154 M€. Si bien qu'un budget présenté comme celui-ci, s'il y avait une épargne de gestion, elle serait à 54 M€. Si vous enlevez le poids de l'annuité d'emprunt intérêt et capital - et je crois que l'annuité fin 2008 va être à 41 M€, le global -, nous aurons une épargne nette à 13 M€. Si vous voulez réaliser 100 M€ d'investissement, il faut que vous ayez 87 M€ d'emprunt ; voilà le chiffre sur la réalisation. Voilà où nous en sommes.

Alors le fameux effet de ciseau, vous allez le voir. Nos dépenses, la courbe rouge, nos recettes, la courbe en jaune, et vous remarquez que 2004 est l'année plein pot des transferts qui arrivent, se stabilisent un peu dans la durée. Depuis 2006, vous voyez le delta en notre défaveur entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, bien entendu ; c'est la traduction en courbe de l'effet de ciseau.

Regardons les recettes de fonctionnement, cela devient intéressant.

- Les dotations de l'Etat, 223 M€ pour 226 M€ l'année dernière. Les dotations de l'Etat diminuent ; alors l'effet d'annonce a été de dire que la DGF progressera de 2 %, ce qui est vrai d'ailleurs, puis les autres dotations, mais ce que l'on voyait venir, c'est que la Loi de Finances

intègre désormais dans le montant de l'enveloppe "dotations de l'Etat" le fonds de compensation de la TVA. C'était une recette que l'on percevait deux ans après en récupération sur les investissements que l'on avait faits ; cette recette est estimée et placée dans le global de nos dotations de l'année qui, avec cette recette nouvelle, ne progresse que de 2 %. C'est-à-dire que si vous avez fait des investissements, vous êtes d'autant plus pénalisés. Et là où cela va encore plus loin, c'est sur le RMI. Vous connaissez le montage. TIPP 103,3 M€, c'est constant. Nos dépenses sont plus fortes et on a accordé le fonds de mutualisation des dépenses d'insertion, le FMDI, qui devait s'arrêter, a continué, et on est à une dizaine de millions, je crois. Ces 10 M€ sont une partie de la compensation entre le différentiel de nos dépenses RMI et nos recettes TIPP ; ces 10 M€, on les met aussi dans les dotations de l'Etat au Département, et on dit que nos dotations de l'année dernière augmentent de 2 % en y intégrant le fonds de compensation de la TVA et le FMDI. Le résultat c'est que toutes les autres dotations qui étaient des variables d'ajustement diminuent, et qu'au global 226 deviennent 223. Il faudra m'expliquer comment de 226 à 223, cela fait plus 2 %. J'ai cherché, je n'ai pas trouvé. Il faut être Ministre de l'Intérieur pour avoir la réponse.

- Le financement des transferts, sans droits de mutation, bien entendu, 237 M€ en 2008, 236,6 M€ en 2009 ; cherchez l'augmentation !

- La fiscalité indirecte, recettes non affectées prononcées par les collectivités, autonomie d'utilisation 187 M€ en 2008, 177 M€ en 2009. Cela intègre les droits de mutation et la taxe sur l'électricité qui est à 10 M€.

- La fiscalité directe, je vous l'ai dit, passerait de 428 M€ à 447 M€, mais uniquement avec un taux zéro par les modifications des bases et le taux de 1,8 % d'actualisation.

- Et enfin les recettes diverses passent de 66 M€ à 71 M€.

Voilà la décomposition de nos prévisions de recettes. Je passe sur les dotations de l'Etat. La dotation de décentralisation augmente de 2 %, la DGF avec le cirque des nouvelles intégrations dans l'enveloppe augmente de 0,9 % et on affiche 2 %.

Voyons les dépenses de fonctionnement. Depuis plusieurs exercices, nos dépenses de fonctionnement sont identifiées en quatre grandes catégories.

- Première catégorie, les dépenses contraintes 650 M€, quasi obligatoires et dans la forme et dans le montant. C'est pour cela que je n'aime pas retrouver le SDIS dans les dépenses contraintes, puisque ce n'est pas le SDIS qui vote la participation du Département, c'est le Département qui vote sa participation et le SDIS fait son budget à partir de cette participation. Il y a aussi les allocations RMI, l'APA, la prestation compensatoire du handicap, les dépenses d'hébergement enfants, personnes âgées, handicapés, le salaire des assistantes maternelles et le SDIS. 623 M€ en 2008, 650 M€ en 2009. Vous voyez tout de suite que l'évolution des dépenses va plus vite que les recettes.

- Deuxième catégorie, les dépenses modulables 142 M€, qui sont des dépenses obligatoires, mais dont nous avons la maîtrise. Les dotations de fonctionnement des collèges, les dépenses pour l'insertion (pas les allocations, mais les actions d'insertion), pour le fonctionnement de la MDPH, les actions de santé, la protection maternelle infantile, pour l'entretien du réseau routier, pour les transports scolaires, interurbains, handicapés. Ces dépenses modulables passent de 131 M€ à 142 M€, plus 8,2 %. Vous avez vu le rapport sur les transports hier, qui est un des secteurs qui augmente le plus pour des raisons que Michel Frouin a expliquées.

- Troisième catégorie de dépenses, les dépenses essentiellement volontaristes, 54 M€ en 2008, 58 M€ en 2009, politiques départementales décidées par le Département. Le Président en a dit un mot ce matin, cette troisième catégorie de dépenses est celle qui pourrait disparaître si la clause de compétence générale était gommée. Voyons à quoi cela s'applique.

Cela s'applique aux subventions de fonctionnement aux communes, aux associations, aux tiers dans tous les domaines, touristique pour l'itinérance, les équipements, la promotion, pour les actions culturelles, les scènes d'été, les opérateurs divers, pour la politique du logement, pour la jeunesse, le sport, la vie associative, pour les projets européens, pour les subventions d'équilibre dans nos budgets annexes. Et enfin les dépenses volontaristes qui ont trait au social, Restaurants du Cœur, Banque Alimentaire, Médecins du Monde, Diaconat, Lafontaine Kléber, Initiative Economique. Il y a là le loyer Gironde Numérique, dont Anne-Marie Keiser a parlé hier, 1,7 M€.

- La dernière catégorie, ce sont les dépenses correspondant aux moyens humains, matériels, à mettre en œuvre pour faire nos politiques. 234 M€ en 2008, 246 M€ en 2009. Vous avez dedans les ressources humaines, 185 M€ en 2008, 191 M€ en 2009. Nous sommes en fin de la phase des transferts et vous notez que l'augmentation de la DRH est de 3,3 %, en dessous du taux d'augmentation générale de nos dépenses de fonctionnement. Sur les moyens, nous sommes à 4,9 %, mais sur le global, nous sommes, malgré la vigilance et la rigueur nécessaires, en évolution de 5,1 %. En face, nos recettes n'ont progressé que de 0,8 %.

Les conséquences sur l'épargne brute, avant le remboursement du capital, de l'annuité : 98 M€ en 2008, 54 M€ en 2009. Je vous rappelle qu'il faudra en déduire grosso modo 35 ou 37 en remboursement du capital. C'est la différence que nous aurons en épargne nette. Il est important de savoir pour l'instant, comme pour le SDIS dont nous parlions tout à l'heure, qu'on a l'obligation de faire figurer les amortissements avec l'état du patrimoine, avec des règles d'amortissements que nous allons votées, et nous avons 38 M€ d'amortissements. Si nous n'avons pas une épargne brute supérieure au volume d'amortissements obligatoire, cela veut dire que pour amortir vous êtes obligé d'emprunter ; ce n'est pas tout à fait d'une régularité totale exemplaire. Donc, il faut être très vigilant, ou il faut augmenter la fiscalité pour ne pas avoir à faire cette acrobatie d'emprunts pour payer de l'amortissement. C'est l'exemple du budget du SDIS l'année dernière. Si on avait un montant d'épargne brute inférieur au montant des amortissements, il se passerait pour le Département ce qui s'est passé pour le SDIS l'année dernière. Le Préfet est obligé de déférer le budget du Département à la Chambre Régionale des Comptes, ce qui nous invite dans un premier temps à réfléchir à représenter un budget, et si nous ne trouvons pas la solution le Préfet nous impose un budget.

- L'épargne nette c'est ce dont nous disposons à coup sûr pour mettre dans des investissements, la différence sera de l'emprunt. L'épargne nette était à 71 M€, elle sera à 28 M€. Pourquoi ? Quand notre épargne nette commence à se réduire, pour maintenir le volume d'investissements vous empruntez davantage ; donc l'année d'après vous avez davantage de frais financiers, davantage de remboursement du capital des emprunts, qui viennent diminuer encore l'épargne nette. C'est le cercle épouvantable. C'est le schéma de la récession. Il est traduit ici.

Néanmoins, pour 2009, et sur ces bases-là, vous allez le constater, nous maintenons l'effort d'investissement. Pourquoi ? D'abord pour le patrimoine. Ensuite, et c'est un message à faire passer à toutes les collectivités y compris les petites, quand j'entends les petites communes et des moins petites dire : "dans la difficulté ce n'est pas difficile on va arrêter d'investir et puis on attendra un an ou deux pour faire les routes". C'est une solution de facilité et d'égoïsme. Parce que ralentir l'investissement, c'est condamner les entreprises à diminuer leur chiffre d'affaires, donc à licencier du personnel, et vous retrouvez au RMI ou au chômage, en tout cas au social, en dépenses supplémentaires ce que vous n'avez pas mis dans l'investissement. C'est la difficulté de l'exercice. Alors vous voyez le schéma de nos dépenses d'investissement, les subventions d'équipement aux communes et aux groupements, on

maintient 53 M€, mais cela fait quand même une diminution de 5 %, et la problématique ici, je vous la livre à titre personnel, c'est que ce chiffre risque d'être suffisant dans la mesure où pas mal de communes vont avoir des difficultés à dégager une épargne nette suffisante pour utiliser ces subventions et réaliser leur plan de financement. On pourrait bien avoir des crédits de reste, mais il ne faudrait pas s'en vanter, parce que cela voudrait dire qu'il y eu moins de travail pour les entreprises girondines.

- Sur les tiers, les subventions seront à 43 M€, en baisse de 25 %, malgré les efforts que nous avons faits, cependant que pour le patrimoine, routes, établissements sociaux, collèges, 187 M€, moins 19 %. Les subventions aux communes baissent de 3 M€, les subventions aux tiers baissent de 14 M€, par rapport aux prévisions budgétaires, je n'ai pas dit au réalisé. Voilà le schéma de nos dépenses d'investissement.

Un coup d'œil sur le plan de financement de nos investissements, c'est ce qui nous intéresse. Montant de l'épargne nette, 28,4 M€ pour 2009. S'ajoutent à cela nos ressources internes, les subventions, les loyers, le FCTVA, 45,2 M€. Total de nos ressources : 74 M€, avec lesquels nous prévoyons de faire 283 M€ d'investissements. Je rappelle, pour un ordre de grandeur, que l'an dernier, 343 M€ au budget prévisionnel, 245 M€ en réalisé. Cette année 356 M€ au prévisionnel, 283 M€ en réalisé. On peut avoir ce tableau de marche, ce qui ne veut pas dire que l'on aura tout réalisé, mais on essaie de maintenir ce même rythme. Et pour faire 283 M€ d'investissements, nous ne pourrons le faire qu'en mobilisant pour équilibrer 209 M€ d'emprunt. C'est-à-dire, et c'est un chiffre définitif, aujourd'hui nos investissements dans la situation dans laquelle nous sommes contraints - nous ne sommes pas les plus à plaindre -, sont financés à plus de 70 % par de l'emprunt.

Voilà le tableau général de présentation. Situation fin 2008, prévision 2009. C'est un budget important, orienté vers le meilleur service public possible aux girondins, l'amélioration constante du patrimoine, l'une et l'autre étant gage de qualité de vie, dans les turbulences économiques, financières, actuelles, avec des perspectives de remodelages institutionnels, le tout marqué par de l'incertitude, voire de l'inquiétude. Je pose la question. Jusqu'à quand pourrons-nous maîtriser notre destin ? Si la crise économique et financière devait durer, sans vouloir inutilement dramatiser, dès 2010 nous aurons à faire des choix douloureux. Nous ne serons pas les seuls, car nous serons à épargne nette nulle, et alors toute dépense volontaire sera financée par l'emprunt la première année, par la fiscalité la deuxième année, et au bout de trois ans par l'un et par l'autre. Je ne sais pas si les départements vont disparaître du paysage, mais en tout cas ils seront exsangues - c'est peut-être ce que l'on veut -, et ils seront dépourvus d'autonomie. C'est dire que plus que jamais, pour faire face, il faudra compter davantage sur l'imagination que sur la providence.

Applaudissements.

M. LE PRESIDENT :

Je félicite Yves Lecaudey. C'est vraiment un cours magistral et un exposé dont on sait la sincérité, l'objectivité et la force de l'objectivité. Je voudrais le remercier chaleureusement ainsi que toute les équipes qui travaillent autour de lui.

Nous allons ouvrir la discussion.

Michel HILAIRE :

Monsieur le Président, chers collègues, Tout a été dit, tant il est vrai surtout que la situation et les propositions qui sont faites dans ce budget sont difficilement contestables. C'est vrai que la situation budgétaire pour la première fois est singulière. En effet, la marge de manœuvre est presque inexistante. J'ai envie de dire à Monsieur le Vice-président chargé des Finances : "Vous n'avez pas toujours raison, mais le contexte vous donne raison cette fois".

Ce contexte général est marqué d'une part par les conséquences de la crise financière, avec des interférences importantes sur le budget de notre institution, ce qui fait qu'on se bat le dos au mur et non pas de manière offensive ; on se bat pour boucher les trous, pour éviter le pire et non pas pour avancer.

Le contexte d'une crise qui est financière mais aussi économique et sociale, marquée par les faillites, le chômage et la précarité. J'ajouterai que cette crise n'est pas venue d'ailleurs. Elle est la conséquence de choix libéraux, de compression de salaires, de spéculation, de financiarisation. Elle est délibérée.

Le contexte est aussi marqué par les conséquences des choix gouvernementaux pour réduire les dépenses publiques de l'Etat et des collectivités locales, qui aggravent par ailleurs cette crise systémique. Le contexte est marqué également par "l'avenir compromis des collectivités locales", affirmé en la présente période en particulier par le Projet Sarkozy - Balladur et le rapport Lambert.

Je voudrais vous faire part de certaines inquiétudes par rapport à des propositions de fusion - restructuration tous azimuts qui fleurissent - je le regrette -, même à gauche aujourd'hui. En ce sens, je me félicite dans ce Département de la motion qui est proposée à notre assemblée et qui me semble être en rupture avec les idées dominantes à gauche comme à droite, de mise à mal des départements et de toutes les collectivités. Monsieur le Président disait tout à l'heure qu'elles étaient le fait de gens qui n'étaient jamais allés au-delà du périphérique, j'ajouterai qu'elles sont aussi le fait de gens qui s'installent dans le fatalisme, dans la chute et la mort de toute possibilité d'alternative au libéralisme.

Le contexte, c'est aussi de manière concrète une situation de vassalisation et de mise sous tutelle de nos budgets, phénomène exacerbé, il est vrai, par le fait que l'Etat réserve les milliards aux banques et aux riches. Il y a très peu de perspective de ce côté-là.

Je crois que dans cette situation ce n'est pas la peine de se contorsionner, de tordre les chiffres, la réalité est implacable, et je prends note que nous n'avons même pas sous la dent (ce que notre groupe avait l'habitude de se mettre) les droits de mutation. On pourrait dire à Monsieur le vice-Président en charge des Finances également que nous aurions dû emprunter en une période où les taux d'intérêts étaient moins importants, mais il nous a déjà prévenus tout à l'heure que cela était impossible et qu'il nous interdisait de rêver.

Je dirai simplement que dans une telle situation, il n'y a pas cinquante choix possibles. Il y a un premier choix, c'est celui d'augmenter les impôts. La décision de ne pas augmenter les taux me semble juste, vu la situation de nombreuses familles de notre Département. Il est impossible de se fixer l'objectif d'augmenter, à moins d'y être obligé. Ou alors, on peut proposer de tailler dans les dépenses, comme la droite essaie de le faire sans le dire

franchement, parce que les "dépenses" en question c'est l'aide aux associations, le social, les collèges, la culture, la sécurité routière. Ce n'est pas ce choix qui a été fait tant en fonctionnement qu'en essayant de maintenir au maximum les niveaux d'investissements. On peut de manière adroite, comme l'a fait hier Michel Duchêne, proposer de supprimer les "machins qui ne servent à rien", mais ces "machins qui ne servent à rien" sont aussi des outils d'études et d'actions, des services publics qu'il faut encore et encore conforter. On peut également s'installer dans le fatalisme et dire qu'il n'y a pas de solution. De la même manière que certains disaient il y quelques années que le libéralisme et le capitalisme étaient fatals, aujourd'hui on nous dit que c'est la crise du libéralisme qui est fatale, qu'il faudrait donc laisser aller le cours des choses. Je crois pour ma part, comme disait un philosophe, que "laisser aller le cours des choses ce serait la pire des choses".

Je suis donc persuadé que la seule solution pour essayer de desserrer l'étau, c'est aujourd'hui de s'installer dans une résistance constructive et c'est cette visée que choisissent les élus communistes, car résister c'est aussi construire. De manière concrète, on ne pourra résister que par des choix politiques clairs, et ne pas laisser le Conseil Général s'effacer face aux injonctions du gouvernement de réduire les dépenses publiques au détriment des services publics et des besoins sociaux.

D'une part, en exigeant les compensations financières correspondant aux multiples compétences transférées ces dernières années mais, au-delà, je pense que c'est aussi en faisant tout pour ne pas participer au financement de la LGV, laissant à l'Etat le soin d'assumer ses propres responsabilités sur une infrastructure d'intérêt national et européen et dont la rentabilité, qui ne fait pas l'ombre d'un doute, sera juteuse pour l'investisseur privé qui participera pour moitié dans le cadre d'un financement public/privé, un montage qui n'est pas sans danger pour l'avenir de la SNCF. En effet, en consacrant 138 M€ comme première enveloppe pour cette infrastructure, notre collectivité le fait au détriment de son propre patrimoine. Les différents programmes d'investissements vont pâtir pendant longtemps de cette orientation. Les MDSI, les centres routiers, les collèges, l'aide aux communes, les investissements sur le réseau routier pour améliorer la sécurité vont être repoussés progressivement dans un contexte où, comme donneur d'ordre essentiel, le Conseil Général doit jouer tout son rôle économique pour la Gironde et ses entreprises, jouant entièrement son rôle d'aménageur. En obligeant les collectivités à de tels financements qui ne leur incombent pas, dans le même temps où il réduit ses dotations et les possibilités de recettes nouvelles, le Gouvernement précipite l'asphyxie des collectivités locales en réduisant toujours plus leurs marges de manœuvre, créant de fait les conditions d'un véritable "big bang" territorial, qui bouleversera le rôle et la place des collectivités, leurs moyens financiers et leur fonctionnement démocratique, en éloignant toujours plus les lieux de décision des citoyens et favorisant la privatisation de nombreux services publics.

C'est également pour répondre à cette logique et y mettre un terme, que nous tenons à insister sur la nécessité d'apporter des réponses plus claires en matière de services publics dans des domaines qui sont ceux de la compétence de notre institution, qui exigent une humanité, une équité et une qualité de service que le marché n'est pas en mesure de respecter, ni ponctuellement, ni pour l'avenir comme dans des domaines innovants. Je parlais hier des énergies renouvelables comme du soutien juridique et l'aide à la gestion directe de la filière bois. Je pense également bien sûr, à l'aide à domicile des personnes, tout comme aux tutelles sociales qui incombent désormais aux départements. Ces deux politiques qui s'adressent aux plus fragilisées nécessitent une autre dimension, au travers d'un véritable service public

départemental, permettant de reconnaître une profession sur laquelle repose la qualité de l'accompagnement des personnes dépendantes. Un tel choix innovant permettrait à notre collectivité d'assumer pleinement ses responsabilités dans un domaine qui lui est cher.

C'est le sens de notre vote positif, mais offensif, fait d'engagements publics plus forts, mais aussi, et je terminerai par cela, de citoyenneté active. Nous pensons que c'est la seule manière de ne pas céder à la fatalité libérale. Il faut desserrer l'étau financier et politique qui coince aujourd'hui nos collectivités locales.

L'autre volonté politique, que notre groupe souhaite affirmer très concrètement, concerne la citoyenneté et la place réelle des habitants dans la co-élaboration des politiques publiques. Nous devons passer à un nouvel âge démocratique. Nous devons oser plus de partage, oser plus d'interventions populaires plus de pédagogie, disait hier le Président ; j'ajouterai plus de pédagogie publique s'adressant à tous les citoyens, comme l'initiative prise dans la presse qui me semble intéressante, je le répète et je tiens à le souligner, cette page entière dans le journal Sud-Ouest est du plus haut intérêt pour l'information de tous les citoyens.

Oui, aujourd'hui il faut nourrir et susciter les interventions populaires, je le répète, c'est la seule façon de desserrer l'étau, en créant dans ce pays une "conviction populaire" et un rapport de force plus favorable aux forces de transformation sociale. Sans réduire le rôle de la démocratie délégataire, il nous paraît nécessaire de développer beaucoup plus la citoyenneté.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie Michel Hilaire pour son intervention très forte.

Michel DUCHENE :

Quelques mots avant que notre collègue Yves d'Amecourt intervienne plus globalement. Lors de ces deux jours que nous avons passés ensemble, la plupart des interventions ont mis en cause l'Etat, le Gouvernement et les ministres concernés par les différentes politiques qui ont été évoquées ici. Je reviens à l'intervention de Matthieu Rouveyre, je me suis demandé pourquoi une telle intervention, puisque l'on parle beaucoup de transferts des charges, pourquoi une intervention aussi dure sur l'action sociale de la ville de Bordeaux. Et c'est finalement, vous, Monsieur le Président, qui m'avez donné le déclic. Vous avez évoqué hier...

M. LE PRESIDENT :

Il faut réserver vos interventions au sein du conseil municipal de Bordeaux !

Michel DUCHENE :

Il y a quand même quelque chose d'extraordinaire dans cette assemblée ! On intervient très peu nous l'opposition...

M. LE PRESIDENT :

La différence entre le Conseil Général de la Gironde et la mairie de Bordeaux ; ici on a la parole, on n'est pas minuté.

Michel DUCHENE :

C'est quand même quelque chose d'extraordinaire ! Vous voulez qu'on s'en aille ? On va s'en aller !

M. LE PRESIDENT :

Non, pas du tout !

Michel DUCHENE :

Chaque fois qu'on intervient, je peux parler de Bordeaux, je suis de Bordeaux ; je ne vais pas parler d'une autre commune !

M. LE PRESIDENT :

Ce n'est pas Bordeaux qui nous intéresse, ici, c'est la Gironde ! Vous pouvez parler ! On n'est pas minuté ici !

Michel DUCHENE :

C'est le cas pour votre majorité, ce n'est pas le cas pour nous !

M. LE PRESIDENT :

C'est minuté chez vous, tout le monde le dit !

Michel DUCHENE :

Non. Matthieu Rouveyre pourrait vous le confirmer, il intervient autant qu'il veut et aussi longtemps qu'il veut ! Ce qui est extraordinaire, c'est que vous êtes intervenus pendant deux jours...

M. LE PRESIDENT :

Ce n'est pas utile de tourner autour du pot ! Allons-y, vous intervenez !

Michel DUCHENE :

C'est vous qui tournez autour du pot. Je disais donc que c'est vous, Monsieur le Président, qui m'avez donné le décodeur. Vous déclariez hier : "C'est bien connu, on attaque toujours sur les points forts, c'est une stratégie politique". Tout à fait, c'est ce qu'a pratiqué notre collègue Matthieu Rouveyre qui, avec des trémolos dans la voix, s'est interrogé sur l'action sociale menée par la ville de Bordeaux, il a fait le parallèle entre Grenoble et

Bordeaux, en disant qu'à Grenoble l'action sociale était 20 % du budget, à Bordeaux c'était 6 %, il parlait du CCAS. Quand on fait ce genre de déclarations, je suis surpris et j'ai tendance à dire que ce n'est pas possible car on fait énormément pour le social. C'est bizarre. Il y a une explication très simple. Matthieu Rouveyre prend des chiffres qui sont vrais et il vient d'inventer un concept : les vrais-faux chiffres. Il a construit son intervention comme on construit une maison, avec des fondations en béton, avec le reste en papier ou en paille, et à la moindre averse, au moindre grain, tout cela disparaît. Matthieu Rouveyre se trouve tout nu sous la pluie. Pourquoi ? Parce qu'il le sait très bien, le problème de fond, c'est qu'il a oublié de vous dire une chose, les chiffres sont faux sur le fond. Cela veut dire que le CCAS de Grenoble, je viens d'avoir les informations, regroupe l'ensemble de ses activités sociales, et donc le pourcentage par rapport au budget est assez important, à la différence de Bordeaux qui n'a pas mis la politique de la ville dans ce budget ni la petite enfance. Quand on regroupe l'ensemble des activités sociales, on se rend compte qu'en pourcentage on est au même niveau que la ville de Grenoble. De plus, vous avez évoqué les transferts de charges, mais vous-mêmes vous pratiquez les transferts de charges. Si on prend par exemple l'action du CCAS qui s'occupe de l'hébergement sur l'agglomération, c'est 80 % de l'offre d'hébergement d'urgence de l'agglomération qui est assurée par la ville de Bordeaux. Cela veut dire que ce n'est pas une compétence directe et immédiate du CCAS, mais bien une compétence de l'Etat d'ailleurs, mais aussi du Conseil Général. On pourrait dire, en réponse à Matthieu Rouveyre, que non seulement ses chiffres sont faux, et il vient d'ouvrir un débat sur l'action du Conseil Général en direction des communes, et en particulier de la ville de Bordeaux. Mon cher collègue, vos chiffres sont faux. Vous vous dites un spécialiste d'Internet, le problème sur Internet on y trouve un peu tout et son contraire. Avant d'aller chercher des chiffres pris au hasard sur n'importe quel site, venez me voir à la ville de Bordeaux, je vous ferai faire un petit stage de formation sur les problèmes sociaux.

Matthieu ROUVEYRE :

Monsieur le Président, Michel Duchêne tend le bâton pour se faire battre, permettez-moi de le saisir ; je m'engage néanmoins à ne pas taper trop fort. Je m'efforcerai par ailleurs de mettre en relief le lien entre mes réponses et le budget dont nous débattons aujourd'hui. Michel Duchêne, allons au fond des choses, vous le voulez, je vous dis chiche ! Vous auriez dû creuser davantage, parce qu'il ne s'agit pas de documents récupérés sur Internet, il s'agit très exactement des budgets tels qu'ils ont été votés par Grenoble, en l'occurrence lundi dernier. Je les tiens à votre disposition. C'est vrai que je me suis servi d'internet pour les recevoir, mais il s'agit de documents tout à fait officiels. Excusez-moi de fonctionner avec mon temps. Un petit contexte : Grenoble c'est 157 000 habitants ; Bordeaux 229 500, soit une population 47 % supérieure de celle de Grenoble. Le Fonds d'aide d'urgence du CCAS - rentrons en comptabilité analytique puisque c'est de cela dont vous parlez -, en faveur des personnes les plus modestes, pour Grenoble 459 531 €, Bordeaux 180 000 €. Donc on a Bordeaux qui compte 47 % de population en plus avec un Fonds d'aide d'urgence en faveur des personnes les plus modestes 61 % inférieur à celui de Grenoble. Ce sont des chiffres. Je vous les communique. En quoi cela intéresse-t-il le budget du Conseil Général ? Je vous le dis, l'absence de politique sociale volontariste de la ville de Bordeaux conduit le Conseil Général à venir là où il ne devrait pas aller. Hier, nous parlions du Fonds d'aide aux jeunes. Alain Marois signalait que ce fonds, institué par la Loi, financé par le Conseil Général, doit bénéficier à l'insertion des jeunes. Or, que constatons-nous aujourd'hui ? Je suis Président du Fonds d'aide aux jeunes à Bordeaux. J'ai ici le compte-rendu de la dernière commission qui a eu lieu mardi : 73 dossiers, les deux-tiers c'est du fonds pour que les jeunes puissent manger.

Vous vous rendez compte ! On doit les aider pour s'insérer avec le Fonds, mais on les aide parce que le CCAS n'a pas les moyens de leur donner à manger. Je vous donnais l'exemple des 32 € d'aide alimentaire que le CCAS donne. En fait j'étais gentil ; en réalité c'est 320 € sur l'année glissante. Donc si on divise par douze, on arrive à moins de 32 €. Que dois-je faire quand j'ai un dossier devant les yeux ? Dois-je leur dire que ce ne sont pas les compétences du Conseil Général ? Le fonds d'aide aux jeunes sert à l'insertion mais pas pour donner à manger ! Est-ce vraiment cela que je dois leur dire ? Non. On intervient parce qu'on n'a pas le choix ; le CCAS fait des efforts mais il n'a pas les budgets. 6 M€, 2,9 % des dépenses réelles de fonctionnement. C'est un scandale ! Ne venez pas aujourd'hui nous dire que les chiffres sont tronqués ! Je tire mes sources des communiqués de la mairie de Bordeaux.

Hier, Michel Duchêne nous a fait deux reproches. Le premier : "Le Conseil Général n'a aucune leçon à donner à la mairie de Bordeaux, en matière de social". Le deuxième : "Le Conseil Général communique beaucoup".

Permettez-moi de reprendre le communiqué de presse de la mairie de Bordeaux, en date du 31 octobre 2008, si vous voulez bien, où on lit : "Bordeaux c'est plus 80 % des places d'hébergement de la Cub, des structures ouvertes toute l'année, deux maisons relais, trois foyers de jeunes travailleurs, une maison d'accueil pour les femmes, etc. Seulement quand on rentre dans les détails, Bordeaux c'est bien joli, mais dans les places d'accueil il y a le foyer Mamré, par exemple. Savez-vous Michel Duchêne qui l'a financé ? Le Conseil Général a mis deux fois plus que la mairie de Bordeaux. Le Conseil Général finance une bonne partie, parfois exclusivement les exemples de communication de la mairie de Bordeaux. Je vais prendre l'exemple de Foyer de jeunes travailleurs du Levain. C'est sur mon canton. J'étais à leur conseil d'administration avant-hier. Je tiens à votre disposition leur budget 2009. Aide du Conseil Général : 48 000 €. Aide de la mairie de Bordeaux zéro. Qui fait la communication ? C'est la mairie de Bordeaux.

J'en viens au deuxième point : "Le Département communique beaucoup". Regardons les chiffres. Les dépenses réelles de fonctionnement des deux collectivités : Bordeaux 295 M€, le Conseil Général 1 104 M€. Ce sont les budgets, ce ne sont pas des statistiques soumises à interprétation. Regardons les budgets. La ligne 623 qui résume les dépenses des institutions pour ce qui est de la publicité. Sur Bordeaux on a 2,442 M€. Sur le Conseil Général on a 2,792 M€. Cela veut dire qu'en terme de communication, rapporté aux dépenses réelles de fonctionnement, la mairie de Bordeaux dépense 230 % de plus que le Conseil Général. Vous voulez des chiffres, je vous invite à prendre aux pages 8 et 9 de la mairie de Bordeaux, et la page 29 de notre budget général. Je ne résiste pas à l'idée de vous soumettre un autre chiffre, Michel Duchêne, celui du compte réception. Le compte réception de la mairie de Bordeaux 737 367 €, celui du Conseil Général 93 500 € ; cela veut dire 687 % de plus en dépenses de réception pour la mairie de Bordeaux. Et vous venez nous donner des leçons !

Je vais conclure, Monsieur le Président. Ces chiffres sont l'illustration de la façon dont une institution réagit en fonction d'une double contrainte : une crise économique lourde qui touche nos concitoyens, en particulier les plus faibles, et un désengagement de l'Etat toujours plus massif. L'une dépense à tout va, ne fait strictement aucun effort en faveur des plus modestes. L'autre essaie de faire autant que faire se peut de réduire les dépenses non prioritaires pour s'occuper de ceux qui dans notre Département en ont le plus besoin.

Le Conseil Général ce n'est pas de l'esbroufe ! Il est difficile de le faire exister médiatiquement car nous concentrons nos efforts sur notre cœur de métier, les gens. Je viens de démontrer que d'autres collectivités n'hésitent pas à communiquer pour leur compte les réalisations du Conseil Général. Nous avons été la fourmi quand d'autres sont aujourd'hui encore la cigale ! Les problèmes économiques entraînent inéluctablement des désastres sociaux. Je termine, c'est ma dernière phrase. Augmentation de la précarité...

M. LE PRESIDENT :

La vérité fait mal Michel Duchêne !

Michel DUCHENE :

Pas de leçon à recevoir !

M. LE PRESIDENT :

Vous avez toujours raison Michel Duchêne, et là vous tombez sur un os !

Michel Duchêne et Yves d'Amecourt quittent la séance.

Gilles SAVARY :

Ce budget sera voté à l'unanimité ainsi.

Matthieu ROUVEYRE :

Je termine. Augmentation de la précarité, des travailleurs pauvres, baisse du pouvoir d'achat, notre institution en est ici le rempart. Monsieur le Président, évidemment je voterai ce budget, et je voulais solennellement vous dire que je suis particulièrement fier d'appartenir à cette institution.

Applaudissements.

M. LE PRESIDENT :

C'est ici que ce débat a lieu, alors qu'il devrait avoir lieu au sein du conseil municipal de Bordeaux, mais il n'a pas lieu à Bordeaux car les gens sont minotés. Il a lieu ici, et il était normal que Matthieu Rouveyre réponde à Michel Duchêne, qui n'accepte pas. Je ne l'ai jamais vu accepter de faire son mea culpa. On peut se tromper, cela arrive à tout le monde, à moi, à vous. Quand on a cet esprit de dire que l'on a toujours raison, à un moment donné on a en face de soi quelqu'un qui apporte la vérité, qui confond celui qui avance des chiffres ; c'est cela la démocratie.

Ceci dit, je vois qu'une partie de l'opposition a quitté la réunion, comme ils l'ont fait hier ou avant-hier au sein du Conseil Régional. On ne veut pas laisser les arguments forts que la majorité, aussi bien du Conseil Régional que celle du Conseil Général, apportent.

Jacques RESPAUD :

Je vais prolonger une partie de ce qui a été dit, et reprendre les propos de Philippe Plisson hier, sur les polémiques bordelaises. Le reste de la Gironde a besoin d'exister, disait-il, et c'est une évidence. Il y a un peu de vrai, un peu d'énervement, car il ne faut pas négliger la place de Bordeaux dans le Département de la Gironde. C'est vrai qu'au Conseil Général de la Gironde, nous l'avons déjà dit, dans plusieurs domaines, notamment dans l'Agenda 21, nous avons une politique exemplaire. Et il est de l'intérêt de l'ensemble du Département que la politique menée à Bordeaux aille dans le même sens, ou du moins ne contrecarre pas ce qui peut se faire au niveau du Conseil Général. Il est donc important que les huit conseillers généraux de Bordeaux soutiennent, y compris ici, mais à Bordeaux au conseil municipal auprès du maire de Bordeaux, la politique menée au Conseil Général, et ce n'est pas toujours le cas. Mais de plus en plus de gens disent : "au moins on y voit".

Je voudrais, quant à moi, insister sur l'apport du Département aux bordelais. Bien entendu, c'est avant tout le cas à travers la politique sociale que nous menons, lorsque le maire de Bordeaux est surpris de voir que 25 % des bordelais sont en dessous du seuil de pauvreté, c'est lui-même qui est surprenant ou atteint de cécité. Car au Département, on voit bien quand on siège à la CAPED où se traitent les dossiers de l'aide aux personnes en difficulté, au FSL, aux RMIstes, on s'aperçoit des transferts sociaux importants qui vont sur Bordeaux. Il en va de même pour d'autres domaines. Matthieu Rouveyre parlait du fond d'aide aux jeunes, mais il y a aussi la prévention spécialisée. Il y a en plus sur Bordeaux toute la politique de soutien à la vie associative, très appréciée, l'aide aux manifestations et aux associations, aux associations sportives, aux associations culturelles, une partie également de l'action sociale au sens large. Une grande partie de l'action culturelle ne peut exister sur Bordeaux, il faut que vous le sachiez, que grâce à l'appui du Conseil Général, car tout le monde sur Bordeaux en a conscience dans le tissu associatif. C'est également le cas dans les collèges, je tiens à en parler. Autant je dirai que la politique dans les écoles on peut en discuter, autant je n'ai jamais entendu depuis plusieurs années, une critique d'un principal de collège, d'une fédération de parents d'élèves, d'un enseignant, sur la politique que nous menons par rapport aux collèges, la dotation de fonctionnement que nous donnons aux collèges, dans l'aide que nous apportons pour l'informatique dans les collèges, pour l'aide culturelle des projets dans les collèges, à Bordeaux comme dans la plupart des collèges de ce Département. Il faut le dire, et je remercie Monsieur le Président. C'est important.

Il en va de même, malgré la crise, malgré ce qui nous a été dit, au niveau des investissements. Les fonds du FDAEC, du contrat de développement durable que nous avons signé récemment à la mairie de Bordeaux il y a quinze jours. C'est important pour la ville de Bordeaux. Ce qui est aussi important c'est le bâtiment "Gironde", qui est superbe, et est un des fleurons des bâtiments de Bordeaux, en ce qui concerne son esthétique mais en même temps le développement durable. On peut y joindre le bâtiment des Archives départementales, qui est sur la commune de Bordeaux, et qui est un plus pour Bordeaux. C'est d'ailleurs un des plus gros investissements publics qui a eu lieu ces dernières années sur Bordeaux avec l'auditorium.

De la même façon, il faut signaler tout le programme ambitieux en matière de restructuration des MDSI sur Bordeaux, et l'an prochain la restructuration de la MDSI du Grand Parc, Michèle Delaunay s'est battue pour cela. C'est le cas en matière de collèges. Quand on regarde le PPI, qui vient d'être adopté, malgré les restrictions, on constate la restructuration dans les trois prochaines années du collège de Cheverus, du collège de Bordeaux Alienor d'Aquitaine, du collège Bordeaux Saint-André ; la livraison dès l'an prochain de la demi-pension, de la Segpa, des logements de fonction au collège du Grand Parc. Enfin, une réflexion est déjà menée sur Bordeaux Cassagnol, Bordeaux Ellul, Bordeaux Blanqui.

Bref, il fallait le dire. Une grande partie non seulement des dotations de fonctionnement mais de l'investissement est dirigée vers Bordeaux. C'est important à noter et on ne peut que s'en féliciter, car ce qui va à Bordeaux va aussi à l'ensemble du Département, mais je ne peux pas entendre ce qui a été dit tout à l'heure, des reproches sur les manques du Conseil Général sur Bordeaux. Le maintien des taux à niveau convenable, malgré la crise économique, malgré le retrait et la diminution des crédits de l'Etat, ne peut que conforter tous les bordelais à un vote positif du budget, qui met bien l'accent sur l'amélioration du quotidien de chacun et chacune, y compris dans cette ville de Bordeaux.

M. LE PRESIDENT :

On a consacré du temps à Bordeaux, on va consacrer du temps à la Gironde. Il faudrait que ces débats aient lieu au conseil municipal de Bordeaux. C'est Michel Duchêne qui a fait rebondir tout cela.

Yves d'Amecourt est-il là ? Tout à l'heure je l'ai vu partir. Il est là, je lui donne la parole.

Yves d'AMECOURT :

Je suis là depuis hier matin 9 h 30 et jusqu'au vote du budget.

M. LE PRESIDENT :

Je vous ai vu partir. Excusez-moi.

Yves d'AMECOURT :

Monsieur le Président, mes chers collègues. Je ne vous cache pas que lorsque nous avons ouvert le journal lundi, nous avons été passablement interloqués, puis énervés, par la publicité qui a été faite par notre institution au sujet du vote de ce budget. Une publication, avant même que ne siège notre assemblée plénière... Une publicité avant même la réunion, et l'avis de la commission des finances et contrôle de gestion qui s'est réunie mardi..., la veille de l'assemblée plénière.

Nous avons bien lu dans l'article de Sud Ouest, paru hier, Monsieur le Président, que votre souhait était la "pédagogie". Mais, Monsieur le Président, la moindre des choses, avant de faire de la pédagogie sur le budget primitif, par respect pour les élus, aurait été d'attendre que le sujet ait été voté par l'assemblée plénière... Une telle communication réalisée avant le

vote du budget fait de nous une assemblée fantoche, sans utilité... Le budget a été publié avant même d'être voté, et nos politiques pour l'année 2009 ont été publiées dans l'Agenda - pas 21 celui là - mais l'Agenda 2009, qui a été envoyé aux maires de la Gironde il y a quelques jours... Autant dire que dans cette ambiance, nos collègues ne sont pas très motivés pour siéger... Hier après midi, nous avons frôlé à plusieurs reprises le quorum nécessaire au vote des délibérations... Et le groupe Gironde Avenir, cette fois, s'est senti utile, puisque sans nous, l'assemblée n'aurait pas pu voter... Au cours de nos débats, très peu d'interventions... Mais n'est-ce pas normal dans ce contexte ? Puisque tout est déjà publié ! Logiquement, nous devrions bénéficier nous aussi d'une pleine page pour nous exprimer, mais compte tenu d'une telle publication et de son prix, 12 000 €, nous souhaitons en faire faire l'économie à notre Département par respect du contribuable girondin.

Mais venons en à nos moutons. Le vote du budget. Notre décision, Monsieur le Président, chers collègues, est de nous abstenir sur ce budget. Cette décision, nous l'avons prise ensemble, à la demande notamment, de notre estimé collègue Pierre Yerlès, à qui vous avez demandé, Monsieur le Président, de présider la commission "Personnes Agées, Personnes Handicapées". Il le fait avec passion, il le fait avec talent, il le fait dans l'intérêt de tous... Nous aurions mauvaise grâce, dans ce contexte, à voter contre un budget dont il est partie prenante, et sur un sujet tellement important dans la politique sociale de notre Département. Nous souhaitons donc nous abstenir.

Sur le budget proprement dit, quelques remarques... Parlons du contexte général. Le Budget Primitif 2009 est marqué par la crise économique et financière, avec un effondrement des capacités d'autofinancement. Une épargne brute qui varie, moins 47 M€ entre BP 2009 et l'idée que nous nous faisons du budget réalisé 2008. Comme l'observe Yves Lecaudey, c'est le résultat d'un effet de ciseau entre des dépenses de fonctionnement qui augmentent (+53 M€ entre BP 2009 et le réalisé 2008), et des recettes de fonctionnement qui stagnent, voire baissent, par rapport à la situation de la DM2. Cette baisse des recettes s'explique principalement par la baisse des droits de mutation : - 6,2 % entre BP et - 2,6 % entre BP 2009 et l'idée que nous nous faisons du réalisé 2008. Voilà bien une autre raison de notre abstention...

Après avoir si longtemps sous-estimé la hausse de ces droits de mutation, nous sommes persuadés qu'aujourd'hui, vous sous-estimez leur baisse, quand on sait que les effets les plus violents de la crise actuelle vont se manifester en 2009. La plupart des autres départements tablent sur une baisse comprise entre - 20 et - 40 %. Avec - 2,6 % on est loin de ces tendances... Les victimes de l'effondrement des capacités d'autofinancement sont les dépenses d'investissement réelles. Elles baissent par rapport au BP 2008, et finalement stagnent par rapport à la situation de fin 2008 lors de la DM2. On peut regretter la politique en matière d'investissement du Conseil Général pendant plusieurs années, avec un recours minimum à l'emprunt (pourtant à l'époque peu coûteux). Car aujourd'hui, nous nous retrouvons obligés de recourir à un emprunt cher (+ 24 M€ entre BP et + 92 M€ entre BP 2009 et réalisé 2008) pour financer des investissements qui auraient pu être anticipés à une époque plus favorable. Voilà la troisième raison de notre abstention sur ce budget.

Nous avons bien entendu, Monsieur le Président, que vous auriez préféré au niveau de l'Etat, un plan de relance par la consommation... Nous sommes, nous, plus favorables à un plan de relance par l'investissement... Aujourd'hui, malheureusement le plan de relance par la consommation a tendance à créer de l'activité hors de nos frontières, car depuis vingt ans, de

nombreuses entreprises manufacturières et industries ont quitté le territoire national... Le plan de relance par l'investissement a au moins le mérite de faire travailler les entreprises sur le sol de France et de permettre de maintenir l'emploi et le tissu économique... En Gironde, compte tenu de notre situation au regard de la dette, cette participation à l'effort collectif de relance peut être fournie, sans pour autant créer un surendettement anormalement élevé ou une augmentation des taux d'imposition directs, Yves Lecaudey l'a démontré avec son exposé.

Nous ne sommes pas favorables à l'augmentation de la fiscalité, et ce depuis longtemps, et nous vous félicitons du choix que vous faites, pour la seconde année consécutive, de ne pas toucher les taux d'imposition. Signalons tout de même, que sans toucher les taux, les recettes fiscales augmenteront de 16 M€ par rapport au budget réalisé en 2008, selon vos propres calculs, par la seule augmentation des bases... Ce point a aussi pesé dans notre choix d'une abstention plutôt que d'un vote contre ce budget. Nous vous encourageons, afin de maintenir ces taux de fiscalité durablement, à mener une réelle politique d'économie et de réduction des coûts de fonctionnement,

- en faisant des économies sur les coûts non salariaux, qui sont aussi, bien souvent, très cohérentes avec une politique volontariste de développement durable,

- en ayant une véritable politique de gestion des départs à la retraite, afin de redéployer au fur et à mesure, nos effectifs, aux endroits où nous en avons besoin le plus, notamment sur le terrain de l'action sociale.

Nous vous rappelons, chers collègues, que la moitié des personnels prendront leur retraite dans les dix années qui viennent.

On constate dans le Budget Primitif 2009 un certain nombre de coûts non salariaux de fonctionnement qui augmentent plus ou moins fortement, et dont le contenu et la justification laissent perplexe... Ainsi, dans la catégorie des charges à caractère général (+ 10 % entre BP et + 7,4 % entre BP 2009 et réalisé 2008 soit + 7,4 M€).

- Les carburants, en nette hausse, ce qui s'explique l'année dernière par l'augmentation du prix des carburants, mais qui ne s'explique pas par rapport à l'année 2009. Tout cela n'est pas très cohérent avec notre politique affichée de développement durable... La baisse par rapport à la situation à fin 2008 est sans doute insuffisante, car les prix ne connaîtrons pas les mêmes hausses qu'en 2008, et il ne faudrait pas que cela cache une augmentation de la consommation des ces carburants.

- Les fournitures de petits équipements (+58 % entre BP et +11,2 % entre BP 2009 et réalisé 2008), et autres matières et fournitures (+39,9 % entre BP et +14,4 % entre BP 2009 et réalisé 2008). Cela montre une absence de stratégie d'économie globale.

- Les autres honoraires et conseils (+70 % entre BP et +47,9 % entre BP 2009 et réalisé 2008 soit +2,7 M€ par rapport à la situation à fin 2008) ! Sans commentaire...

- Les catalogues, imprimés et publications (+7,7 % entre BP et +4 % entre BP 2009 et réalisé 2008). En période de crise ces dépenses sont-elles prioritaires. Ne peut-on pas appliquer sur ce sujet la petite fiche que vous nous avez distribuée à Artigues-Près-Bordeaux, lors du bilan sur l'Agenda 21, et qui s'intitule : "Petit questionnaire : le Développement Durable et votre manifestation" ? Il nous semble que ce questionnaire appliqué à nos publications ferait merveille...

- Les autres charges diverses sur services extérieurs (+3 M€ entre BP et entre BP 2009 et réalisé 2008). A quoi cela correspond-il ?

Dans la catégorie des dépenses pour le RMI, les dépenses du RMI sont quasi stables, alors que les allocations RMI ont baissé en 2008, mais cela est masqué par une forte

augmentation des autres honoraires et conseils dans ce domaine +2 M€ entre BP 2009 et la situation à fin 2008. Mais sur le sujet du RMI, de l'APA, le SDIS, la Taxe sur les contrats d'assurance..., nous attendrons la réunion de l'observatoire, dès que sera bouclé le Compte Administratif... D'ici là, gardons nous de communiquer des chiffres comme cela a été fait au cours de cette assemblée plénière... Si nous n'avons pas le même niveau d'information, le débat est tronqué !

Enfin, si nous nous abstenons sur ce budget, c'est que nous avons quelques incompréhensions sur la construction et la présentation du Budget Primitif 2009. Revenons sur deux chapitres qui nous interrogent...

- Vous venez de voter une dépense de 78,65 M€ pour le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), alors que le budget présenté au Conseil d'Administration du SDIS, géré par Alain David, Conseiller Général, fait état d'un besoin de 82 M€...

- Pour le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF), l'écart entre le budget présenté au Conseil de Surveillance, présidé par Edith Moncoucut, et celui présenté au Conseil Général, est de 276 000 €.

Comment imaginer que le même budget, présenté dans des assemblées différentes, soit différent ? C'est vrai que cette année le Conseil d'Administration du SDIS ne l'a pas voté... Mais l'année dernière Yves Lecaudey ce n'était pas le cas, et nous avons même vu les mêmes élus voter pour un budget dans une assemblée, et pour un budget qui n'était pas cohérent avec celui qu'ils avaient voté la semaine d'avant dans l'autre. Vous l'avez pointé vous-même du doigt. Une fois cela su, quel crédit donner à un budget du Conseil Général dans lequel certaines dépenses auraient été sciemment minimisées ?

Pour le reste, chers collègues, comment voulez vous que nous votions contre un budget qui est la traduction très concrète - cela va vous faire plaisir - sur notre territoire de la politique souhaitée par le gouvernement ? Nous avons même entendu Gilles Savary citer le Président Nicolas Sarkozy et Philippe Madrelle citer Alain Juppé ! A plusieurs reprises les délibérations ont fait référence au Grenelle de l'Environnement et au Grenelle de l'Insertion !

Votre objectif pour 2009 est de mettre en place le RSA ! Nous pensons que c'est un enjeu majeur. Gironde Numérique avance et les zones blanches de téléphonie mobile vont régresser...

Vous nous proposez de ne pas toucher les taux d'imposition... Vous l'avez entendu pendant cette assemblée, notre groupe a voté de nombreuses, de très nombreuses délibérations.

Notre abstention sur ce budget est donc un signe de notre volonté de concorde... Quoi de plus logique dans une institution où 60 % du budget est consacré à l'action sociale pendant un période de crise profonde...

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT :

Yves Lecaudey répondra sur un certain nombre de choses, mais il faut bien lire les choses Yves d'Amecourt. Cela n'a rien à voir avec un budget voté. J'explique simplement ce que je vais présenter à l'assemblée départementale. C'est un commentaire de texte. Je me rends

compte que j'ai besoin de le faire. Ce n'est pas de la faute des journalistes qui sont ici. C'est l'un des départements de France les plus importants. Quand il y a un compte-rendu, c'est sur une colonne du journal. Comment voulez-vous qu'avec une colonne on puisse informer vraiment les gens de ce Département ? Il faut faire de la pédagogie. Michel Hilaire a très bien expliqué tout à l'heure. Cela est un commencement ; je vais souvent expliquer le rôle du Conseil Général. Il faut véritablement aujourd'hui informer les gens. Cela s'appelle la démocratie. Les journalistes n'ont pas tous les moyens de faire des pages. Je le comprends. C'est à nous d'expliquer davantage. Je sillonne le Département, et je vois que les gens d'une manière générale ne connaissent pas l'action du Département ; et ils paient des impôts. Ils doivent savoir où passent leur argent. Voilà pourquoi j'ai l'intention de procéder fréquemment à ce genre de choses. Nous avons un budget pour cela. Matthieu Rouveyre en a fait la démonstration. Bordeaux qui a bientôt huit fois moins d'habitants que la Gironde a un budget en terme de communication de plus de 230 % supérieur à celui du Conseil Général de la Gironde.

Gilles SAVARY :

Mon propos va porter sur, d'une part, le budget, d'autre part sur l'information sur le budget. Je voudrais rendre un hommage très particulier et appuyé à Yves Lecaudey et à son équipe. Cela me fait penser à ce que l'on a vécu en Europe, entre deux pays l'Allemagne et la France. Un a été rigoureux - on a dit qu'il l'était trop, parce que quand tout va bien il paraît qu'il faut s'endetter et dépenser ; et quand tout va mal, on s'aperçoit qu'il y en a un qui a les moyens d'amortir la crise, sans à-coups excessif, parce qu'il a été rigoureux dans le passé. C'est sa vertu d'hier qui fait qu'aujourd'hui on ne vit pas une crise aussi violente que celle que l'on devrait vivre ; c'est le cas de l'Allemagne, ce n'est pas le cas de la France. Vous parliez d'une relance par l'investissement, vingt un milliard d'euros, un pourboire à l'échelle de ce dont nous aurions besoin pour soutenir l'économie française, parce que ce pays est "aux taquets". C'est d'ailleurs pour cela que les allemands n'ont pas voulu faire une relance groupée avec les français en disant : "je ne vais pas payer la relance française alors qu'eux sont en triple déficit, et que moi j'ai fait des efforts pour être à peu près orthodoxe".

C'est ce que nous vivons ici au Conseil Général. Cela fait des années que Yves Lecaudey, à sa manière un peu abrupte, nous explique qu'il faut tenir le cap, ne jamais en déroger, et il nous l'explique d'autant plus difficilement, parce que la pédagogie se satisfait mal de l'ébriété, que quand tout va bien on a tendance à considérer que c'est un peu trop orthodoxe, que l'on pourrait moins se désendetter par exemple. Et bien, c'est parce qu'on s'est désendetté de 220 M€ qu'aujourd'hui nous pouvons, sans mettre en difficulté majeure, et tout en restant orthodoxe, financer de l'investissement par l'emprunt, et non pas, comme le gouvernement français, du fonctionnement. Yves d'Amecourt vous avez l'air d'être très soucieux des dépenses de fonctionnement courant, et bien l'Etat français, tous les jours, en dépense en s'endettant, en mettant le pays en quasi faillite ; ce n'est pas le cas du Conseil Général de la Gironde.

Je voudrais dire qu'aujourd'hui nous avons un budget remarquable, parce que c'est un budget qui vient de subir un premier choc de crise considérable : la baisse des recettes fiscales. Il en subira d'autres. Je crois qu'il faudra être très solidaire. Il se peut que l'on ait encore d'autres baisses massives de recettes fiscales. Que va devenir Ford ? Que vont devenir un certain nombre d'entreprises, au-delà des droits de mutation ? Et que vont devenir à l'inverse les dépenses de fonctionnement qui ici ne sont pas simplement des dépenses

d'exploitation de la machine Conseil Général ? Si elles augmentent, c'est toutes les fois où la précarité augmente, où le problème du logement, le problème des familles monoparentales, le problème de l'aide à l'enfance, se posent. Car nous avons un énorme trompe l'œil dans les budgets départementaux, on appelle fonctionnement, non pas le fonctionnement de la machine départementale, mais l'ensemble des dépenses de transferts qui nous sont devenues obligatoires pour la plupart d'entre elles, puisque nous servons des droits au profit des handicapés, des personnes âgées, de la petite enfance, des jeunes en difficulté, des Rmistes, et demain du RSA. Je crois que ce département est un modèle de gestion remarquable, tenace, et surtout cohérente, indépendamment des conjonctures.

D'ailleurs, Yves d'Amecourt, je vous remercie du propos très mesuré que vous avez eu. Je crois que c'est un bel hommage rendu à cette majorité et à Yves Lecaudey. Aller chercher des bouts de chandelle et les post it pour dire "on va s'abstenir sur le budget", signe le fait que ce budget est très peu critiquable. Bien sûr, sur une machine comme le Conseil Général, près de 7000 personnes, un budget considérable, on peut toujours trouver un excès de commande de post-it ou un excès de commandes d'essence ou de gazoil. Je voudrais dire d'ailleurs que je note ici une fâcheuse tendance à utiliser le développement durable de façon assez démagogique. Le développement durable est un effort collectif, rigoureux, mesuré, ce n'est pas une guerre sainte, un intégrisme. On n'arrêtera pas de faire travailler nos assistantes sociales et de les faire se déplacer en voiture s'il le faut et si elles en ont besoin. Vous êtes sans doute venus en bus ou à vélo, Yves d'Amecourt, mais nos personnels ont besoin d'un peu de confort, et tout le monde ne peut pas faire comme Michel Duchêne au sein de la ville de Bordeaux à l'échelle du Département. Et donc, nous continuerons à faire fonctionner la machine départementale. Nous avons un territoire à gérer, et ce territoire suppose d'avoir des personnels, qui plutôt que de rester dans des bureaux se projettent auprès des populations et sur le terrain pour régler un problème de travaux publics, un problème d'expertise dans un bâtiment départemental, pour aller conseiller les maires, pour aller auprès des MDSI. Malheureusement, nous avons ces frais de fonctionnement. Nous nous efforcerons dans la commande publique de faire en sorte que nous dépensions le moins possible d'énergies fossiles, il y a des moyens de le faire ; la technologie va nous y aider, on commandera des véhicules plus doux. Sauf à faire des gaspillages que vous pourriez condamner, on ne peut pas tout faire en un jour, mais il ne faut pas employer le développement durable de façon démagogique tous les matins, parce qu'on se trompe et on abuse nos concitoyens.

Je voudrais revenir sur les équilibres présentés par Yves Lecaudey. C'est quoi les équilibres ? Ne pas bouger les impôts, et quand on dit cela il y a une première distorsion pour le citoyen parce qu'ils bougent pour eux, c'est-à-dire les bases. Donc, ne pas bouger ce que l'on décide politiquement des impôts ici, c'est-à-dire n'avoir aucune influence nous sur l'augmentation des impôts ; c'est déjà pas mal. Cela ne veut pas dire pour autant que le citoyen n'aura pas ses impôts augmentés. Ne pas bouger les impôts en période de crise. Recourir à la dette pour soutenir l'investissement, relance par l'investissement, Yves d'Amecourt, pour le Département, ou du moins ne pas trop découvrir l'investissement public, justement en période de crise, pour faire en sorte qu'il y ait encore des chantiers et que l'on soutienne un peu l'activité et l'emploi. A partir de là, sur le fonctionnement, au-delà des quelques économies de bouts de chandelle que l'on peut faire, probablement que l'on sera assigné à l'augmentation régulière de nos dépenses de fonctionnement, puisque ce sera l'augmentation des dépenses de transfert. Quelle est donc la variable d'ajustement, si demain nous avons d'autres chocs ? Parce que nous aurons des entreprises – d'ailleurs l'Etat veut la supprimer – qui ne verseront plus de taxe professionnelle. Si nous avons d'autres chocs, je

suis assez d'accord avec Michel Hilaire, la seule variable d'ajustement sera de faire en sorte que ce que l'on dépense pour l'Etat soit identifié dans nos budgets comme étant des dépenses auxquelles on renonce. Il n'y a pas de raison, quand on est en période de crise, que nous fassions la trésorerie d'autres collectivités publiques, qui sont responsables et qui doivent l'être.

J'en viens à la communication. J'encourage le Président à communiquer de plus en plus clairement et de plus en plus massivement. Nous l'avons vu tout à l'heure avec Michel Duchêne, il y a une énorme confusion ; et en réalité, par rapport à ce que fait le Département, une énorme sous-information. C'est dommage qu'il ne soit pas resté. Michel Duchêne est d'ailleurs mithridatisé, intoxiqué par les dépenses départementales, sans s'en rendre compte lui-même. Je pense qu'il était sincère. Il s'en rendait tellement peu compte qu'il disait que le logement d'urgence était une compétence départementale ; non c'est un volontarisme départemental. Oui, si on a financé Mamré, on n'y était pas obligé. J'ai été à l'inauguration du Foyer l'Eveil de jeunes travailleurs à Bordeaux, il y avait Madame Juppé, la ville de Bordeaux n'avait pas mis un centime ; nous y avons mis plus d'un million lourd, on n'y était pas obligé. J'ai vécu neuf ans dans l'opposition à Bordeaux, c'est une formidable blanchisserie de dépenses sociales départementales. On prend de la subvention départementale, on prend de la subvention d'Etat, on brasse tout cela, et on explique que c'est la ville de Bordeaux qui est généreuse. Elle est sans doute parfois généreuse et parfois moins. Mais vraiment, je crois que cela mériterait de faire prendre l'engagement à Michel Duchêne de publier tous les mois dans le magazine municipal de Bordeaux l'ensemble des subventions et des fonds de concours que le Conseil Général attribue à la ville de Bordeaux. S'il est capable de le faire, alors il est sincère ; s'il n'est pas capable de le faire, son propos est déjà beaucoup plus suspect.

Je vous encourage à communiquer Monsieur le Président, parce que nous allons aborder un débat institutionnel ; ce n'est pas nous qui l'avons voulu. Et parce que sur ce débat institutionnel, j'entends ce que nous disent ceux qui le porte. Ils disent que les français n'y comprennent rien : empilement des compétences, des collectivités, mille feuilles. Les français n'y comprennent rien. Et en effet ils n'y comprennent pas grand-chose. Quand on a des français qui votent et qui contribuent avec l'impôt, la moindre des choses est de les informer et de faire en sorte qu'ils comprennent un peu plus. Je crois qu'en abordant ce débat, nous devrions même avoir une campagne systématique d'information, puisque ce débat va s'ouvrir, pour que les français, les girondins en l'occurrence, identifient mieux ce que fait le Département, ce qu'est son bilan, ses secteurs et ses compétences. Je pense que nous y avons d'autant plus intérêt que le gouvernement va jouer de la confusion sur ce débat, c'est déjà parti d'ailleurs. Il nous explique que les collectivités dépensent trop, que la fiscalité des collectivités est inextricable, qu'il la réforme. Mais il ne nous explique pas que la machine à déréglementer et à mettre de la confusion, c'est l'Etat. Le vrai grand débat dont nous avons besoin aujourd'hui dans ce pays, c'est que l'Etat soit clair sur ses financements, sur ses compétences. Quand on finance la LGV à 138 M€ et que dans le même temps on s'entend sentencieusement admonesté par le gouvernement que l'on serait trop dépensier, ce n'est pas supportable. Et c'est la raison pour laquelle, Michel Hilaire a raison, s'il y a des difficultés, il faudra que la variable d'ajustement de nos dépenses soit les dépenses pour lesquelles l'Etat devrait être en pleine compétence et sur lesquelles nous intervenons.

Et d'autre part, nous devons informer inlassablement de ce que nous faisons, parce que le Conseil Général n'a pas à rougir de sa gestion, et d'ailleurs au-delà du Conseil Général, la plupart des collectivités locales. Depuis la décentralisation, tout le monde s'accorde, de

gauche comme de droite, pour considérer que la gestion de proximité et les élus locaux ont fait un remarquable travail d'adaptation à la gestion locale. Cela partait de très loin, parce que nous étions sous tutelle complète de l'Etat. On ne peut pas passer à la moulinette d'un débat institutionnel où les élus locaux auraient la mauvaise part du jeu et seraient les boucs émissaires des faiblesses de l'Etat et de son inconséquence.

Voilà ce que je voulais dire Monsieur le Président pour vous encourager à continuer à communiquer inlassablement.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie Gilles Savary. Ces explications sont très claires et très denses. Le débat sur "le charcutage", le découragement électoral est en train de gagner du terrain. J'ai une dépêche de l'AFP sous les yeux : "le Président Nicolas Sarkozy s'est prononcé aujourd'hui jeudi à Darney dans les Vosges pour une révision de la carte des cantons, échelon électoral au sein des départements, il faut revoir le découpage cantonal..., il y a un gros travail" a dit le chef de l'Etat... "je pense profondément qu'on peut réfléchir à un système où au moment où en élitait un conseiller général, on pourrait aussi prévoir une représentation de la Région...", etc.

Michèle DELAUNAY :

Je voudrais répondre à Yves d'Amecourt, en ce qui concerne notre présence hier, en particulier celle des trois députés qui sont présents dans cette assemblée. Je crois que notre absence momentanée n'aurait pas été le cas si à l'Assemblée Nationale, on ne déplaçait pas en permanence les textes, pour des raisons de commodité, et que l'on ne faisait pas passer en urgence des textes qui n'ont rien d'urgent que de satisfaire les intérêts de quelques groupes privés ou de quelques amis du Président de la République. Et pourquoi j'en parle ? C'est parce que pendant ce temps les textes importants, qui ont un impact fort sur notre collectivité, comme par exemple le cinquième risque qui va, je l'espère, améliorer les conditions de financement de la perte d'autonomie des personnes âgées, sont renvoyés aux "calendes grecques", laissant toute la charge aux collectivités territoriales. Le cinquième risque était prévu pour septembre 2008, et maintenant on peut dire que nous aurons de la chance si nous voyons ce texte arriver en septembre 2009. Et pendant ce temps, ce sont nos deux collectivités qui doivent gérer et pallier aux insuffisances de l'Etat.

Il en est de même dans beaucoup de cas, et moi aussi je tiens à rendre hommage à Yves Lecaudey, parce que non seulement les transferts ne sont pas intégralement compensés, mais du fait de la précarité, de la politique nationale, des charges augmentent aussi maintenant quasiment structurellement et régulièrement. C'est le cas au niveau des collèges et dans tous les secteurs de l'éducation. C'est le cas bien évidemment, en ce qui concerne le pouvoir d'achat qui est un échec monumental, et qui fait que nous avons une augmentation très importante des habitants de notre département et de notre ville, qui sont dans la précarité et tout simplement - n'ayons jamais peur du mot-, dans la pauvreté, nous amenant à nous contraindre à ne pas augmenter nos charges. C'est le cas aussi, vous le savez, pour le RSA. Le RSA est en partie une bonne mesure, en partie seulement parce qu'il va augmenter, être une sorte de pompe au travail précaire, mais malgré tout nous allons le mettre en place. Ce qui est très difficile, c'est que nos collectivités travaillent toujours dans une incertitude et dans la mobilité des règlements alors même, c'est le cas pour le RMI, que l'on n'a toujours pas évalué le bien fondé de ce qui est proposé. C'est particulièrement vrai pour le RSA, puisque les

évaluations - je crois que vous nous avez fait le reproche de ne pas avoir été un département expérimentateur -, sont extrêmement variables d'un département à l'autre, et dans les cas où elles sont favorables c'est dans les départements où il y avait de l'emploi indisponible, ce qui montre bien que cela attire l'emploi mais que cela ne le crée pas.

Donc, sur toutes ces raisons, je vais reprendre la formule utilisée par Matthieu Rouveyre, je suis fier d'appartenir à une collectivité qui pallie en permanence aux insuffisances de la politique nationale, mais je regrette que nous y soyons contraints et que cela oblige nos financiers, nos services, à une gymnastique permanente et, comme le disait Yves Lecaudey, à des efforts d'imagination qui viendront un jour à épuisement.

Philippe PLISSON :

Un mot pour ne pas allonger les débats, pour dire que nous entrons dans une crise très importante qui va toucher, bien entendu, l'ensemble de nos concitoyens, en particulier nos concitoyens girondins. Le rôle du Département va être extrêmement important, précieux. On a parlé beaucoup de Bordeaux, qui est toujours au centre des débats, et je ne néglige pas l'importance de la ville centre. Simplement, et heureusement que vous êtes toujours là pour nous le rappeler, la Gironde c'est aussi, avec pratiquement autant de population, le reste du Département. Et ce reste du Département est aujourd'hui particulièrement maltraité et malmené par cette crise. Il y a des indicateurs qui sont au rouge partout, et le soutien de l'Etat n'est pas toujours le même dans les périphéries de la Gironde que dans les centres villes. Je peux vous dire que dans le canton de Saint-Ciers aujourd'hui, selon une statistique établie par le principal du collège de Saint-Ciers, 56 % des familles dont les enfants sont entrés en 6^{ème} cette année sont en dessous du seuil de pauvreté en ce qui concerne les revenus. Or, ces territoires ne bénéficient de rien, même pas de ZEP, avec des aides qui sont bien entendu bien moindres qu'ailleurs. Je veux simplement vous dire, Monsieur le Président, que dans cette période, nous devons serrer les boulons, et le budget établi est un budget de rigueur nécessaire. Mais il ne faut pas, et c'est le cas, oublier la nécessaire péréquation et le soutien à toute la Gironde, et en particulier la Gironde rurale qui va souffrir peut-être encore plus que les autres, parce qu'elle n'a pas forcément les mêmes aides et les mêmes accompagnements que les autres. Je sais que vous y êtes attentifs, mais je compte encore sur vous, et la France et la Gironde comptent sur vous.

Yves LECAUDEY :

Je ne répondrai pas à Michel Duchêne puisqu'il est parti. Je poserai une question, et je fais confiance à ses collègues pour lui rapporter. Il faudrait peut-être qu'il se demande pourquoi il est le seul dans cette assemblée, droite et gauche confondus, qui dès qu'il ouvre la bouche soulève l'irritation et le courroux. Peut-être que cela tient à lui ? Et quant à la tonalité de ses propos, cela le regarde. Je citerai simplement Chateaubriand, je l'ai déjà fait : "Il y a des moments dans la vie où il faut être économe de son mépris, vu le grand nombre de nécessaires".

Jacques Respaud a traité de problèmes bordelais, je n'y reviens pas.

Michel Hilaire et Yves d'Amecourt, sans se concerter j'en suis sûr, ont posé parmi d'autres questions, la même. Pourquoi n'a-t-on pas emprunté davantage quand on était en période d'euphorie pour les droits de mutation ? Je vous renvoie la question. Emprunter

davantage, pourquoi faire ? J'ai essayé de démontrer que l'investissement suppose une capacité à financer et une capacité à faire. Et quand vous êtes dans une période où les études sont compliquées, parce que les acquisitions foncières et les problèmes de terrain et d'implantation allongent les durées de délais, vous pouvez toujours mettre des financements en place, y compris par emprunt ; tout ce que vous risquez, c'est avoir des excédents en fin d'exercice, et si les excédents sont apportés par de l'emprunt, on ne peut pas dire que ce soit de la bonne gestion. C'est vrai que c'était la période où l'on était budgétairement en mesure d'investir plus, mais on était matériellement en terme de capacité à produire incapable de consommer davantage de crédits. On l'a expliqué plusieurs fois.

Et je voudrais répondre à Yves d'Amecourt. J'aurais beaucoup regretté que vous soyez parti, mon cher collègue, parce que j'ai besoin de vous ; c'est incontestable. Vous nous avez dit en Commission des Finances il y a deux jours : "Ce n'est pas confortable l'opposition, surtout en Gironde pour nous cela risque de durer !" Je n'étais pas tout seul à l'avoir entendu.

M. LE PRESIDENT :

C'est de la faute des électeurs et des électrices !

Yves LECAUDEY :

"Si on ne vient pas, on nous accuse de pratiquer la politique de la chaise vide ; si on vient et que l'on s'exprime, on nous dit que l'on fait de l'obstruction. De toute façon, on prend des claques." J'ai réfléchi à cela, et puis je me suis rendu compte que finalement, et cela n'a rien de péjoratif, vous devez être un peu masochiste sur les bords, parce qu'il me semble que les claques vous aimez cela. Vous provoquez, alors pardonnez-moi, je vais peut-être en distribuer quelques unes !

La page de publicité. Le Président vous a répondu. Je vous signale que dans les agendas, on parle du budget de l'année n moins 1, tout simplement parce que les bons à tirer pour les agendas sont donnés à un moment où les budgets ne sont même pas complètement élaborés. Alors, à la lecture près, je ne vois pas comment vous pouvez confondre cela, mais cela vous regarde. Vous nous donnez tout au long de votre propos, pour comparer avec les projets 2009, une analyse des résultats 2008. Vous nous accusez de parler d'un budget qui n'est pas voté, et vous nous parlez de résultats qui ne sont pas non plus votés. Il faudrait chercher la cohérence. Je crois que là vous vous prenez les pieds dans le tapis ! La page de publicité, pour qu'il n'y ait plus d'inconnu, elle a coûté exactement 11 199 € hors taxes. Voilà l'effort pour la publicité, je prends votre terme, j'ai cherché à comprendre. Gilles Savary s'est exprimé et je le remercie de ses propos. Je lis moi aussi, comme vous, je suis tombé sur un article dans Le Point de cette semaine. L'Etat de proximité, c'est le titre de la prochaine campagne du service d'information du gouvernement, dirigé par Thierry Sausset ; l'objectif est ambitieux car il s'agit de faire comprendre aux citoyens tout ce que l'Etat fait pour eux, la pédagogie. La première initiative de ce spécialiste de la communication institutionnelle en mai 2008 fut l'édition d'un guide recensant les actions du gouvernement, en faveur du pouvoir d'achat - on ne peut pas dire que ce fut concluant -, qui fut adressé à 50 000 décideurs ; et pour cela Thierry Sausset, service d'information du gouvernement, demande 20 M€ de crédit. Et vous voulez, vous, pour nos motivations, reprocher sur cette action de pédagogie en direction des girondins 11 199 €. Vous écrivez à plusieurs reprises : "c'est cher, c'est pour museler les médias et l'opposition..., c'est couteux". En fait, puisque l'on parle de dépenses

inconsidérées, vous pourriez peut-être demander à votre ami premier Ministre, Francois Fillon, le coût de son déplacement à Arcachon en avion, en Falcom, pour venir supporter avec l'efficacité qu'on lui connaît notre ami Yves Foulon. Voilà une dépense que vous pourriez peut-être juger !

Je reprends vos textes, à propos des budgets votés différemment au SDIS et au CDEF. Ce sont des entités qui ont leur conseil d'administration, qui votent un budget prévisionnel, et comme ils ont demandé 82 M€, s'agissant du SDIS au Département - bien que je les ai mis en garde dans le débat d'orientations budgétaires - ils inscrivent 82 M€, puis s'aperçoivent que cela ne sera 82, mais 78 M€; donc ils retirent le budget et ils attendent de connaître le compte administratif pour la reprise des résultats. C'est ce que l'on a fait l'année dernière et cela a marché, puisqu'on a fait les budgets sans augmenter notre participation. Mais quand vous votez un budget prévisionnel, vous mettez une prévision de recettes comme vous l'entendez, pour autant qu'elle ne soit pas insincère, et puis en cours d'exercice, si la recette est inférieure à la recette inscrite, vous faites une décision modificative ; c'est la règle pratiquée dans toutes les collectivités. Et en l'occurrence ici, le SDIS fait une prévision de budget avec 82 M€ de recettes du Département. On lui dit non, il le retire. Mais s'il l'avait voté à 82 M€, après le vote du Département à 78 M€, il était tenu de faire une décision modificative. C'est le fonctionnement même des institutions. Cela se passe de la même façon au CDEF.

J'avais dit à ma secrétaire, parce que je savais que cela existait, d'imprimer le blog d'Yves d'Amecourt - j'ai de saines lectures -, elle m'a donné cela dans une chemise et j'ai cru mal lire, parce qu'elle avait écrit "Les blagues d'Yves d'Amecourt !" C'est un lapsus qu'elle a dû faire, mais, à l'analyse, ce n'est pas si inexact que cela. Entre cela, et puis la prose de Mam, Michel Alliot-Marie... D'abord, cela me fait marrer parce que vous contestez les chiffres que nous donnons en attendant l'observatoire sur la dépense totale, et moi je lis la lettre qu'elle a envoyé, que vous faites circuler. - C'est un scandale qu'un Ministre de l'Intérieur puisse écrire cela. - Elle trouve que fin 2006, la dépense totale des non-compensations est à 150,411 M€, c'est elle qui l'écrit, nous on est légèrement en dessous, mais si elle veut nous en donner davantage... Et qu'est-ce qu'elle fait ? Elle démontre que tout est compensé, parce qu'elle dit que 150 M€ manquent, mais dans le même temps le Département a reçu en recettes, droits de mutation, 447 M€ ; résultat le Département est excédentaire de 278 M€, la Ministre de l'Intérieur ! Fiscalité indirecte, recettes non affectées, autonomie des collectivités, c'est la Constitution ! Et voilà que le Ministre du Gouvernement de la République se permet d'écrire que cette recette doit être employée pour compenser des charges transférées et non compensées ! Le ministre qui écrit pour l'APA - Il faut le lire, cela vaut son pesant de moutarde ! Je ne sais pas qui a écrit cela ! Mais c'est elle qui a signé, c'est aussi grave ! Elle écrit pour l'APA : "Il convient de rappeler que le principe de financement de l'APA, établi lors de la création de cette prestation, prévoyait un partage au niveau national à hauteur de deux tiers pour les départements". Vous savez parfaitement que c'est faux ! Vous avez dit que la loi n'avait pas écrit la parité mais que c'était l'esprit. La preuve, c'est que la première année la compensation s'est fait à 49 %, aujourd'hui elle est à 29 %. Elle écrit cela ! C'est non seulement une hérésie par rapport à un ministre, c'est un mensonge éhonté ! Ou c'est de l'inconscience irresponsable ! Il y a un peu de tout. Elle doit être fatiguée, cela ne m'étonne pas que le Président de la République juge comme moi. Mais c'est autre chose !

Le résultat est qu'elle démontre qu'on est excédentaire, grâce aux droits de mutation. C'est-à-dire que cette recette droits de mutation, on vient de nous démontrer - elle l'écrit - : "que l'Etat a honoré ses engagements et que les transferts ne nous coûtent rien". D'accord, elle

ment, mais on entend. Et puis dix lignes après, elle nous dit : "mais vous y mettez 200 M€ de droits de mutation pour retrouver l'équilibre". Elle se moque de qui ? D'abord elle ne se respecte pas en signant cela, et si vous reprenez des écrits comme cela, vous finirez par être plus qu'abusé par un gouvernement que vous soutenez.

Un dernier exemple, pour montrer le comportement de l'Etat par rapport aux collectivités locales, et de son représentant au plus haut niveau. A propos de la MDPH, au démarrage devaient être transférés les personnels COTOREP, et puis certains de ces personnels ont refusé leur détachement ; résultat il a fallu recruter, l'Etat n'avait pas de crédit. Bref, l'Etat a fini par nous dire - c'était du temps de Francois Pény, qui était encore Secrétaire Général : "Vous recrutez, et on vous remboursera les recrutements". Moyennant quoi on l'a fait, et les personnels qui sont là en complément sont des personnels que nous avons recrutés MDPH, budget essentiellement du Département, pour faire un boulot qui était assuré par la COTOREP avant par des personnels de l'Etat. Ils sont toujours dans leur service mais on leur a enlevé le boulot, allez comprendre pourquoi. Et puis on a marché comme cela, les personnels on les a toujours. On a posé la question au Préfet : "Et l'année suivante qu'est-ce qui se passe ?" Voilà la réponse du Préfet. "Pour l'année 2008, l'Etat a donc honoré les engagements figurant dans la convention constitutive et compensé intégralement les transferts et les vacances d'emplois". Exact, première année, recrutez on paiera ! "En ce qui concerne 2009, j'ai saisi le Secrétaire Général des Ministères sociaux, qui m'a indiqué que l'enveloppe exceptionnelle destinée au remplacement des agents de l'Etat n'a pas vocation à être reconduite." Comment voulez-vous que nous accordions le moindre crédit à des gens, quelle que soit leur qualité de collègues, qui viennent colporter des affirmations de gens qui ne sont même pas tenus à même en mesure d'honorer les engagements qu'ils prennent vis-à-vis d'une collectivité à qui ils font prendre des engagements pour des recrutements de personnel ?

Je vous le dis, ce qui m'inquiète, c'est la crise économique, c'est la crise financière, mais plus encore c'est la légèreté avec laquelle, avec le plan de relance qui est en redéploiement qui ne veut pas dire son nom, on prétend trouver des remèdes qui n'en sont pas. Je dis qu'aujourd'hui, aussi bien ceux qui sont au gouvernement, que ceux qui les soutiennent, que ceux qui les relayent dans leurs affirmations, seront coupables au premier chef devant les générations qui arrivent et qui auront quelques raisons de demander des comptes. Pour l'instant, nous ne demandons pas de comptes en ce qui nous concerne, nous nous contentons de conserver pieusement au chaud notre considération pour d'autres.

Applaudissements

M. LE PRESIDENT :

Je crois que l'on peut applaudir. Je remercie Yves Lecaudey, qui démontre. Ce ne sont pas des démonstrations péremptoires, des arguments qu'on lance ainsi sans fondement. Je le remercie pour tout le travail fait et toute l'équipe qui l'entoure, tous nos services.

Je vais mettre au voix ce budget qui vient d'être présenté de main de maître, avec beaucoup de précisions, beaucoup d'arguments, et puis une légitimité, et pourquoi nous ne pouvons pas faire mieux et pourquoi nous nous défendons pas mal, puisque c'est zéro %

d'augmentation. On tient compte de l'immense majorité de nos concitoyennes et de nos concitoyens, qui ont des difficultés pour boucler les fins de mois.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Ont voté pour :

- MM. Pierre AUGÉY, Pierre BARRAU, Jean-Jacques BENOIT, Mme Christine BOST, MM. Philippe CARREYRE, Bernard CASTAGNET, Jean-Marie DARMIAN, Hervé De GABORY, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Isabelle DEXPERT, M. Bernard DUSSAUT, Mme Martine FAURE, MM. Jacques FERGEAU, Michel FROUIN, Christian GAUBERT, Hervé GILLE, Jean-Luc GLEYZE, Michel HILAIRE, Mme Martine JARDINE, MM. Daniel JAULT, Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, MM. Serge LAMAISON, Serge LAPORTE, Henri LAURENT, Yves LECAUDEY, Philippe MADRELLE, Francis MAGENTIES, Guy MARTY, Jacques MAUGEIN, Gilbert MITTERRAND, Mme Edith MONCOUCUT, Philippe PLISSON, Robert PROVAIN, Jacques RESPAUD, Mathieu ROUVEYRE, Gilles SAVARY, Jean-Pierre SOUBIE, Jean TOUZEAU.

Ont voté contre :

- Neant

Se sont abstenus :

- MM. Jean Pierre BAILLE, José BLUTEAU, Jean DARREMONT, Yves d'AMECOURT, Xavier LORIAUD.

Excusés ou n'ayant pas pris part au vote :

- MM. Gérard CESAR, Jacques CHAUVET, Alain DAVID, Jean-Louis DAVID, Philippe DORTHE, Michel DUCHENE, Bernard FATH, Yves FOULON, Sébastien HOURNAU, Alain LEVEAU, Pierre LOTHAIRE, Alain MAROIS, Christian MUR, Jean-Jacques PARIS, Alain PERONNAU, Alain RENARD, Mme Marie RECALDE, MM. Dominique VINCENT, Pierre YERLES.

DECISION : LE BUDGET PRIMITIF 2009 DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE EST ADOPTE A LA MAJORITE, PAR 39 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS.

M. LE PRESIDENT :

Je vous remercie, en particulier la majorité de gauche, les camarades communistes et socialistes de nous soutenir avec force et détermination dans cette politique qui est une politique en faveur du plus grand nombre.

Nous en avons parlé hier et nous avons félicité pour sa nomination Philippe Dorthe, Vice-Président du Conseil Régional, qui était chargé du tourisme. Et pour lever toute ambiguïté, il a démissionné de ses fonctions de Président du Comité Départemental du

Tourisme et de la présidence de la Commission du Tourisme du Conseil Général. Je pense que c'est tout à fait honorable.

En conséquence, je vous propose que les commissions tourisme et environnement, placées sous la vice-présidence de notre ami Alain Renard soient réunies, et que Jean-Marie Darmian soit président de cette commission Environnement Tourisme nouvelle, et je signerai, dans les heures qui viennent un arrêté, de manière à ce que Jean-Marie Darmian soit le nouveau Président du Comité Départemental du Tourisme.

Je propose également, à sa demande, au sein du Comité Comité Départemental du Tourisme, que Bernard Castagnet soit remplacé par Yves Lecaudey.

Je remercie Philippe Dorthé et Bernard Castagnet du travail effectué au sein du Comité Comité Départemental du Tourisme, pour la promotion du tourisme dans notre Département.

MOTION RELATIVE AU PROJET DE REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Présentée par Bernard DUSSAUT

Le Conseil Général de la Gironde prend acte de la constitution, par décret n° 2008-1078 du 22 octobre 2008, d'un "Comité pour la réforme des collectivités locales", présidé par Monsieur Edouard BALLADUR, chargé de proposer des "mesures propres à simplifier les structures des collectivités locales, à clarifier la répartition de leurs compétences et à permettre une meilleure allocation de leurs moyens financiers, et de formuler toute autre recommandation qu'il jugera utile" avant le 1^{er} mars 2009.

En conséquence, le Conseil Général de la Gironde estime de son devoir d'attirer l'attention de tous sur le projet de réforme territoriale.

CONSIDERANT que la réussite d'une telle réforme impose de s'interroger d'abord sur son sens, sa portée et ses objectifs, avant de répartir et organiser les moyens correspondants, nous demandons solennellement au Gouvernement de veiller au caractère démocratique de la réforme. Les erreurs technocratiques passées, à l'image de la réforme de la carte judiciaire, doivent être prévenues par l'écoute attentive des acteurs concernés.

CONSIDERANT que la question politique de fond de la réforme des échelons territoriaux a trait à l'espace de vie quotidien des Français et à une vision commune de la France, nous demandons que la réforme soit précédée d'un diagnostic partagé, répondant à deux questions fondamentales. Quelle cohérence territoriale et quelle cohésion sociale souhaitons-nous pour la France ?

CONSIDERANT que le Président de la République, dans son discours du 27 novembre 2008 au Congrès des maires de France, a appelé à l'avènement d'une "nouvelle politique d'aménagement du territoire", nous rappelons au Gouvernement l'importance du rôle des Départements dans la lutte contre les disparités territoriales, et l'insuffisant effort de péréquation des aides d'Etat à destination des territoires les plus fragilisés, notamment ruraux. Les dotations de l'Etat privilégient excessivement la concentration des richesses et des activités au sein de quelques aires urbaines ou agglomérées, au détriment d'un développement équilibré des territoires.

CONSIDERANT que la crise financière a déjà eu pour conséquence l'entrée de la France en récession, que les premières victimes en sont les personnes les plus modestes, l'action des collectivités territoriales, en particulier des Départements, est indispensable pour parer à l'urgence sociale, à travers des politiques efficaces de cohésion sociale, de solidarité territoriale et des services publics présents sur tout le territoire. Nous serons donc attentifs aux suites données à l'annonce par Monsieur le Président de la République d'un "volet collectivités locales du plan de relance, car elles assurent 75 % de l'investissement public".

A l'image de l'Espagne, le versement d'une dotation exceptionnelle en faveur de l'investissement public local, conditionné au respect de normes environnementales et sociales, participerait d'une politique de relance de l'activité économique, en particulier auprès des

petites et moyennes entreprises, et pourrait être ainsi l'occasion de concrétiser les ambitions du Grenelle de l'environnement.

CONSIDERANT que face à cette crise, il importe de préserver et renforcer les capacités d'intervention des collectivités locales, la réforme territoriale doit s'attacher à appliquer, avec sincérité, l'article 72-2 de la Constitution qui pose le principe de l'autonomie fiscale des territoires et la règle selon laquelle "tout transfert de compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice". L'Observatoire d'évaluation des transferts de charges du Conseil Général, composé de toutes les sensibilités politiques de l'Assemblée départementale, évalue à près de 109 millions d'euros le coût des transferts de charges non compensées, qui s'élèvera probablement à près de 140 millions d'euros au 31 décembre 2008. Nous réaffirmons par ailleurs avec fermeté notre opposition à l'intégration du Fonds de compensation de la TVA au sein du calcul des dotations étatiques, pour une stricte lisibilité du fonctionnement de ce fonds.

CONSIDERANT que les Conseils Généraux et Conseils Régionaux relèvent de deux missions distinctes, les premiers en charge des politiques de solidarité de proximité auprès des personnes et des territoires, et les seconds en charge des politiques d'aménagement et de développement économique, le Conseil Général de la Gironde s'oppose à toute fusion des collectivités ou regroupement des Assemblées.

CONSIDERANT qu'en France, le principe de spécialisation des collectivités territoriales prévaut à travers la notion de bloc de compétence, nous exprimons notre souci de participer pleinement à une plus grande clarification de compétences entre échelons territoriaux, dans le respect de la clause générale de compétence, outil indispensable de solidarité territoriale.

Le Conseil Général de la Gironde demande solennellement au Gouvernement :

- de préserver les échelons de proximité, identifiés par nos concitoyens, à savoir les Communes et Conseils Généraux ;
- de conserver la clause générale de compétence ;
- de surseoir au projet de réforme de la taxe professionnelle et de renoncer à l'intégration du fonds de compensation de la TVA au sein des dotations étatiques ;
- de créer une dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement public local, afin de redynamiser l'activité économique, en investissant massivement dans des équipements éco responsables recommandés par le Grenelle de l'environnement.
- de lancer une réforme de la fiscalité locale, s'inspirant de l'avis du Conseil économique et social "Fiscalité et finances publiques locales : à la recherche d'une nouvelle donne", fruit d'une étroite concertation avec les associations représentatives des collectivités territoriales.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

MOTION DE SOUTIEN A LA PETITION NATIONALE EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS EDUCATIVES COMPLEMENTAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Présentée par Jean-Marie DARMIAN

Les Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public, agréées par le Ministère de l'Éducation Nationale, oeuvrent sur tous les territoires, au plus près des citoyens, aux côtés des enseignants, des parents, des élus, dans le champ scolaire et périscolaire, dans la logique du développement et du rayonnement de l'Ecole publique. Elles en défendent les valeurs et visent à promouvoir le service public d'éducation dont elles sont des partenaires importants.

Leurs activités : accompagnement scolaire, formation des délégués d'élèves, éducation à la citoyenneté, ateliers de pratiques artistiques, activités sportives, encadrement de jeunes, classes de découvertes et voyages scolaires éducatifs, initiation à l'environnement et développement durable, centres de loisirs et de vacances d'enfants et d'adolescents, établissements spécialisés, sanitaires et sociaux, accompagnement et accueil de personnes handicapées, etc., bénéficient à des millions de jeunes et s'inscrivent dans les apprentissages éducatifs et scolaires nécessaires à chacun d'entre eux.

L'avenir des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public, et donc de leurs activités, est aujourd'hui gravement mis en péril par des décisions arbitraires et brutales du Ministre de l'Éducation Nationale, alors même que la définition des Conventions Pluriannuelles sur Objectifs visait, à l'inverse, à apporter de la sécurité à leur financement.

En effet, en date du 6 octobre dernier, le Ministre de l'Éducation Nationale a décidé unilatéralement, sans le moindre délai de prévenance, sans concertation préalable, de supprimer 25 % du financement des actions conventionnées par le ministère au titre de l'exercice civil... 2008, soit avec effet rétroactif. Cette décision du Ministre a été prise bien tardivement en fin d'exercice, à une date où toutes les actions de l'année et les charges financières correspondantes sont engagées. Elle est simplement motivée par un "gel budgétaire" au montant surprenant et disproportionné de 25 %, bien supérieur à la réalité de 6 % des réserves budgétaires annoncées sur l'exercice 2008... Elle est en contradiction avec l'engagement financier, sans réserve, notifié à ces mêmes associations par le même Ministre en début d'année 2008. Or, c'est sur cet engagement initial personnel très fort du Ministre que les associations ont engagé les dépenses afférentes en exécution des missions couvertes par les conventions précitées, dans le cadre de leur participation à des missions de service public.

Par ailleurs, toujours en date du 6 octobre, le Ministre de l'Éducation Nationale a annoncé sa décision de ne pas reconduire, dès le 1^{er} septembre 2009, l'aide qu'il apportait aux centaines d'emplois d'enseignants détachés, répartis sur tous les territoires, pourtant indispensables à la conduite des activités de terrain des associations concernées, ce qui représentera une réduction globale de près de 70 % des financements concernés !

Ces annonces sont en totale contradiction avec les propos récents, tant du Ministre de l'Éducation Nationale, que du Président de la République, sur l'apport irremplaçable des

actions de nos associations, le "travail exceptionnel que nous effectuons dans tous nos domaines d'activité".

Par ces décisions, des millions d'enfants et de jeunes scolarisés seront privés de l'action éducative des associations agréées partenaires de l'Ecole. Des dizaines de milliers d'enseignants et autres professionnels de l'Éducation, les parents, les élus, se verront également privés du concours des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public.

Ces choix gouvernementaux vont bien au-delà d'une participation solidaire à un effort national de rigueur, que nous pouvons entendre, comprendre et accepter, en concertation, programmée dans le temps, et d'un montant équitable. Ils s'inscrivent dans une démarche politique surprenante, celle de programmer la disparition des mouvements d'éducation populaire, ciment de citoyenneté et du "vivre ensemble" dans une République solidaire, en particulier dans les territoires sensibles, au plus près de ceux qui en ont le plus besoin. Ce sont plus de 50 000 emplois estimés, directs et induits qui sont menacés, supprimés, à très court terme.

Les Huit Associations Complémentaires de l'Enseignement Public (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CE MEA), Eclaireuses et Eclaireurs de France (EDF), Fédérations des Oeuvres Educatives et de Vacances de l'Éducation Nationale (FOEVEN, Fédération des AROEVEN), Jeunesse au Plein Air (JPA), Les Francas, la Ligue de l'Enseignement, l'Office Central de Coopération à l'Ecole (OCCE), la Fédération Générale des Associations Départementales des Pupilles de l'Enseignement Public (FGPEP), ont officiellement demandé au Ministre de l'Éducation Nationale une audience, en vue d'étudier avec lui une solution permettant de porter remède aux très graves difficultés auxquelles nos associations se trouvent ainsi confrontées du fait de ce revirement de dernière minute.

Interpellé des derniers jours par plusieurs parlementaires, le Ministre de l'Éducation Nationale a répondu qu'il avait pris la décision de passer d'une "logique de financement de structures et de permanents à une logique de financement de projets". Réponse d'autant plus inacceptable que le Ministre sait que depuis le 1^{er} janvier 2007 c'est déjà le cas ! Dans le cadre juridique de "conventions pluriannuelles sur objectifs", les associations sont déjà financées exclusivement sur des projets d'actions concertés et évalués, activité par activité, par son Ministère !

En outre, le Ministre a déclaré que "loin d'assécher les Associations d'Éducation populaire..., les moyens passaient en 2009 de 75 à 114 millions d'euros". Or, les associations laïques concernées sont bien en peine de déceler la moindre trace correspondante... !

Une démocratie de la rétorsion pour délit d'opinion et de la mise au pas cadencé est-elle encore une "République" ?

Les signataires de la présente pétition appellent Monsieur Xavier DARCOS, Ministre de l'Éducation Nationale, à revenir sans délai sur ses décisions, afin que l'accès à l'éducation, aux pratiques sportives, aux loisirs, à la culture, à la citoyenneté et à l'éducation tout au long de la vie, reste une réalité pour tous sur tous les territoires.

Le Conseil Général entend par cette motion se prononcer favorablement sur cette pétition, et soutenir ainsi l'action de ses signataires.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOTION RELATIVE A L'AMELIORATION DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

Présentée par Martine JARDINE

Devant le manque de places d'accueil des jeunes enfants, qui pénalise lourdement les familles, le Conseil Général a toujours été attentif et a soutenu les collectivités dans le développement d'établissements d'accueil de la petite enfance.

Il a accompagné des projets innovants, adaptés au territoire, dans un souci, d'une part de mettre à la disposition de tous les girondins des services de qualité, d'autre part de permettre la conciliation vie professionnelle, vie familiale.

Or, les propositions du récent rapport, confié à Madame la Députée Michèle Tabarot, suscitent des inquiétudes légitimes. Son objectif est de répondre aux droits de garde opposable en augmentant l'offre d'accueil.

Cependant, l'Etat n'envisage pas de consacrer des moyens supplémentaires à cette ambition qui devra se réaliser à moyens constants. On peut alors craindre une dégradation qualitative des modes d'accueil, comme le laisse présager certaines suggestions du rapport :

- modifier et recentrer les champs d'intervention de la PMI ;
- assouplir les conditions de qualification des directeurs d'établissements, en confiant ses directions à des professionnels non issus de la petite enfance ;
- accorder plus de souplesse pour l'accueil des enfants en surnombre, créer des jardins d'éveil au détriment des classes de toute petite section des écoles maternelles ;
- est annoncé le transfert de nouvelles compétences aux communes et communautés de communes dans le même temps où la CNAF se désengage financièrement.

Des évolutions et des innovations sont certainement à penser, mais ceci doit se faire en préservant la qualité de l'accueil assurée par des professionnels formés avec un accompagnement financier de l'Etat.

Le Conseil Général, garant à ce jour de la qualité d'accueil des enfants au travers d'une offre équitable sur la totalité du territoire et accessible à toutes les familles :

- s'oppose à toutes perspectives de libéralisation excessive de l'offre d'accueil pour la petite enfance ;
- demande au gouvernement de garantir des services d'accueil de la petite enfance de qualité, s'appuyant sur les départements, les communes et les intercommunalités, et garantissant un financement qui ne pénalise ni les collectivités locales ni les familles.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**MOTION POUR UNE CLARIFICATION DES RELATIONS
ENTRE LES CONSEILS GENERAUX ET L'ETAT
POUR LE BON FONCTIONNEMENT DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
D'INCENDIE ET DE SECOURS (S.D.I.S.)**

Présentée par Yves LECAUDEY

Depuis plusieurs années déjà, les Conseils Généraux et les Conseils d'Administration des SDIS sont inquiets des décisions prises par l'Etat sans concertation, avec des charges financières supportées par les collectivités territoriales.

Créée en 2004, la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours, composée d'élus locaux, de représentants des sapeurs-pompiers et de la Direction de la Sécurité Civile, est consultée sur les dispositions relatives aux missions et à la gestion des services d'incendie et de secours.

Dans la séance du mois de novembre dernier, les élus ont manifesté leur mécontentement lors de l'examen du nouveau *référentiel relatif au secours à personnes*. Encore une fois, ils ont été associés tardivement pour en assumer les conséquences financières.

Dans le cadre de l'examen du projet de Loi de Finances 2009 par le Sénat, Eric Doligé, Président du CG du Loiret – et de la CNSIS, a alerté la Ministre de l'Intérieur sur le risque de grippage du système de sécurité civile ainsi que sur la dégradation des relations entre l'Etat et les acteurs locaux.

D'autant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux sont confrontés à des contraintes financières fortes, compte tenu de la politique de restrictions budgétaires menée par l'Etat et du contexte socio-économique dégradé. Contexte qui a une influence certaine sur l'activité opérationnelle quotidienne des Services d'Incendie et de Secours.

Aujourd'hui, force est de constater que le financement de la sécurité civile est particulièrement déséquilibré, les collectivités supportant 85 % de son coût contre 15 % à la charge de l'Etat.

La départementalisation des SDIS est effective depuis 2001, avec une organisation bicéphale partagée entre le Préfet et le Président du Conseil d'Administration. Au travers de ces établissements publics, les élus locaux exercent des compétences étatiques. Les SDIS vivent donc une imbrication fonctionnelle complexe entre l'Etat et les collectivités territoriales, et subissent un enchevêtrement financier tout aussi compliqué.

En réalité, il s'agit d'un transfert rampant de l'Etat vers les collectivités, bien sûr sans réelle contrepartie financière.

Depuis 2002, les lois se sont succédées pour fixer les méthodes de calcul des contributions locales au financement des SDIS. En raison du gel des contributions communales et intercommunales, les départements sont contraints d'absorber seuls le financement de l'augmentation de l'activité des SDIS. Ils deviennent leur premier financeur. En Gironde, le Conseil Général supporte ainsi près de 54 % du budget du SDIS.

Sur un sujet aussi sensible que la sécurité des personnes et des biens, dans un contexte de crise sociale accrue, il apparaît de plus en plus indispensable que soit enfin établi un mode de gouvernance adulte entre l'Etat et les collectivités locales.

Il n'est plus tolérable que l'Etat décide sans concertation d'évolutions normatives, non négociées et non négociables, entraînant des augmentations inconsidérées de la dépense locale !

Il n'est plus tolérable que l'Etat prenne, sans concertation avec les collectivités chargées des financements, des décisions statutaires et techniques.

L'Etat dispose, les SDIS paient..., et les conseils généraux contribuent à régler l'ardoise !

Les acteurs locaux sont donc réduits à entériner des dispositions dont ils supporteront inexorablement la charge financière. Compte tenu de l'impact sur l'organisation, le fonctionnement, voire l'investissement des services d'incendie et de secours, il est impératif de renverser la logique subie, et de mettre en oeuvre, en amont, une évaluation des effets au niveau local.

En matière de sécurité, le coût du service rendu ne freine jamais la demande sociale, et les élus locaux et la population attendent des services d'incendie et de secours une réponse de proximité rapide et efficace, au quotidien. Ces services sont, en France, largement dépendants d'une mobilisation exemplaire des sapeurs-pompiers volontaires, en complémentarité des sapeurs-pompiers professionnels.

En conséquence, le Conseil Général de la Gironde appelle l'Etat à entrer dans une démarche de négociation et de responsabilisation de l'ensemble des acteurs du secours, condition d'un vrai contrat entre partenaires majeurs.

Yves LECAUDEY :

Bien entendu, Alain David, qui n'est pas là, est particulièrement d'accord avec ce texte.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

MOTION SUR LA GENERALISATION DE LA PRATIQUE DU TRAVAIL LE DIMANCHE

Présentée par Philippe PLISSON

La proposition de loi du gouvernement, qui consiste à autoriser sinon à encourager la pratique du travail le dimanche, est un non sens.

C'est un non sens sociétal, car elle va supprimer la vacance d'un jour de la semaine sanctuarisé jusqu'alors pour le regroupement familial, la convivialité, les loisirs partagés et la pratique des cultes.

C'est un non sens social, car elle va pénaliser une partie de la société la plus vulnérable, celle qui sera obligée à terme de souscrire à cette obligation par la contrainte financière ou la forte incitation patronale.

C'est un non sens culturel, qui va imposer dans les faits aux enfants des familles les plus démunies les temples de la consommation comme seul horizon de loisir et d'éveil pour leurs dimanches après-midi.

C'est un non sens économique, dans une période de récession et de chômage endémique. Cette disposition ne dopera pas la consommation contrainte dans les limites d'un budget familial étriqué, qui aurait de toute façon été dépensé les autres jours de la semaine.

C'est un non sens commercial, qui consiste encore une fois à favoriser les grandes structures au détriment des petits commerces de proximité, indispensables pour maintenir la vie dans le monde rural et les centres ville.

C'est un non sens écologique, qui va à l'encontre des dispositions du Grenelle de l'environnement, en faisant de la consommation un horizon indépassable, là où un autre mode de développement et d'épanouissement est à promouvoir.

Pour toutes ces raisons, le Conseil général de la Gironde demande au gouvernement d'encadrer fortement un possible dispositif dérogatoire, voire de retirer cette proposition de loi, qui bouleverserait les fondements même de la société française, afin que les Français puissent continuer à consacrer le dimanche à leur famille.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

M. LE PRESIDENT :

Je vous remercie de votre assiduité et je vous souhaite une bonne soirée et de bonnes fêtes.

La séance est levée à 18 h 15.

Le Secrétaire de Séance,

Signé

**Bernard DUSSAUT
Conseiller Général
du Canton de Monségur**

Le Président du Conseil Général,

Signé

**Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde
Conseiller Général
du Canton de Carbon-Blanc**